|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2021/7 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  15 décembre 2020  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-troisième session**

Genève, 23-26 février 2021  
Point 5 b) de l’ordre du jour provisoire  
**Questions relatives à la gouvernance et décisions essentielles  
pour la poursuite des travaux du CTI  
et de ses organes subsidiaires : Résultats des réunions  
du Bureau du Comité des transports intérieurs**

Résultats des réunions tenues par le Bureau du Comité des transports intérieurs en 2020 et décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours des réunions informelles à distance qui ont remplacé les réunions officielles des organes subsidiaires du Comité

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| On trouvera dans le présent document les résultats des réunions tenues par le Bureau du Comité des transports intérieurs en 2020 (sect. I). |
| On y trouvera également les décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite par les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs au cours des réunions informelles à distance qui ont remplacé les réunions officielles (sect. II). |
| Le Comité est invité à **examiner** le présent document, publié sous la cote ECE/TRANS/2021/7, et à se référer aux décisions adoptées par le Bureau et les organes subsidiaires du Comité au titre des points pertinents de son ordre du jour. |
|  |

I. Résultats des réunions tenues par le Bureau en 2020

1. Le Bureau du Comité des transports intérieurs (CTI) s’est réuni en application des décisions du Comité (documents ECE/TRANS/125, par. 14 et 15, et ECE/TRANS/274, par. 130), les 28 février, 14 juillet (réunion informelle à distance) et 24 et 25 novembre 2020 (réunions informelles à distance).

2. Conformément au plan d’action de la Commission économique pour l’Europe (CEE), le Bureau remplit les fonctions ci-après relatives à l’organisation des sessions annuelles du Comité :

a) Élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question ;

b) Indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires ;

c) Choisir les thèmes de discussion de la session ;

d) Contrôler et évaluer les travaux menés depuis la session précédente ;

e) Suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu’elles fassent double emploi avec celles d’autres organisations compétentes ;

f) Formuler des propositions de hiérarchisation des activités du programme de travail, en indiquant, lorsque c’est possible, différentes options (document E/ECE/1347, chap. III, sect. A, par. 2 b)).

3. On trouvera aux annexes I à III, aux fins d’examen par le Comité, les résultats des réunions que le Bureau a tenues en 2020 et les décisions qu’il a prises, conformément à son mandat.

II. Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours des réunions informelles à distance qui ont remplacé les réunions officielles des organes subsidiaires du CTI

4. Pour faire face à l’arrêt presque complet de toutes les réunions intergouvernementales de l’ONU à Genève, provoqué par la pandémie de COVID-19, et afin d’assurer la continuité des services, le Comité exécutif de la CEE a adopté, le 6 avril 2020, un document intitulé « Procédures spéciales pendant la période COVID-19 ». Au paragraphe 6, le Comité exécutif encourage les organes subsidiaires de la CEE à explorer des formules novatrices pour la conduite des affaires à distance, y compris, à titre exceptionnel et pour les questions d’importance cruciale, en prenant des décisions dans le cadre de consultations écrites et d’une procédure d’approbation tacite en dehors de leurs sessions ordinaires.

5. Faisant suite à cette demande du Comité exécutif et avec le soutien du secrétariat, le Bureau du Comité des transports intérieurs a proposé pour approbation par le Comité exécutif des dispositions applicables aux organes subsidiaires du CTI. Conformes aux modalités approuvées par le Comité exécutif (Document informel no [2020/18](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/Remote_informal_mtg_20_05_2020/Item_3_ECE_EX_2020_18_ITC_sp._procedures.pdf) du Comité exécutif), ces dispositions portaient sur la convocation de consultations informelles des organes subsidiaires du CTI pendant la période d’application des procédures spéciales, pour permettre la discussion de points cruciaux et assurer ainsi la continuité de leurs travaux dans les circonstances exceptionnelles déclenchées par la pandémie de COVID-19. Le Comité exécutif a approuvé ces dispositions le 20 mai 2020 ([Décision no 5](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/Special_procedure/Full_list_of_decisions_of_20_May_2020_for_silent_procedure_for_circulation__EN_1.pdf)), puis en a prolongé l’application à sa 110e réunion, tenue le 10 juillet 2020 ([EXCOM/CONCLU/110](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM_111_05_Oct/EXCOM-Conclu-110_.pdf), par. 8), et à nouveau à sa 111e réunion, tenue le 5 octobre 2020 ([ECE/EX/2020/L.9](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/G20/238/65/pdf/G2023865.pdf?OpenElement) et [EXCOM/ CONCLU/111](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM_112_14_Dec_2020/EXCOM-Conclu-111_.pdf), par. 22).

6. Conformément à ces dispositions, les décisions adoptées par les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs selon la procédure d’approbation tacite seront, le cas échéant, soumises au CTI pour examen à sa quatre-vingt-troisième session.

7. On trouvera aux annexes IV à XIV du présent document, aux fins d’examen par le Comité, les décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite par les organes subsidiaires du CTI au cours des réunions informelles à distance qui ont remplacé les réunions officielles. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste de ces réunions, avec en regard le numéro de l’annexe correspondante.

# Tableau **Liste des réunions informelles à distance qui ont remplacé les réunions officielles des organes subsidiaires du CTI**

| *Annexe* | *Organe concerné* | *Dates de la réunion informelle  à distance* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| [IV](#AnnexIV) | Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) | 9 au 11 juin 2020 |
| [V](#AnnexV) | Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) | 17 au 19 juin 2020 |
| [VI](#AnnexVI) | Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) | 23 juin 2020 |
| [VII](#AnnexVII) | Comité d’administration de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) | 26 juin 2020 |
| [VIII](#AnnexVIII) | Groupe de travail de l’unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) | 29 et 30 juin 2020 |
| [IX](#AnnexIX) | Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) | 15 au 17 juillet 2020 |
| [X](#AnnexX) | Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) | 20 au 23 juillet 2020 |
| [XI](#AnnexXI) | Comité d’administration de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) | 26 août 2020 |
| [XII](#AnnexXII) | Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) | 21 au 25 septembre 2020 |
| [XIII](#AnnexXIII) | Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) | 6 au 9 octobre 2020 |
| XIV | Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) | 19 au 23 octobre 2020 |

Annexe I

Résultats de la première réunion du Bureau du Comité   
des transports intérieurs pour la période 2020-2021   
(28 février 2020)

I. Participation

1. La réunion était présidée par M. Kristof Schockaert (Belgique). Y ont participé les membres suivants : M. Philipp Freiherr Von Carnap-Bornheim (Allemagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), Mme Marie‑Pierre Meganck (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans G. Scholten (Pays-Bas), M. Jerzy Kleniewski (Pologne), M. Robert Dobre (Roumanie), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M. Roman Symonenko (Ukraine) et M. Stefano Paci (Commission européenne).

II. Questions découlant de la quatre-vingt-deuxième session   
du Comité des transports intérieurs

2. Le Bureau a salué l’excellente organisation de la quatre-vingt-deuxième session du Comité, en particulier du débat de haut niveau ayant pour thème « Les défis environnementaux à la viabilité des transports intérieurs », qui avait réuni des ministres et vice-ministres d’Afrique, d’Asie, d’Europe et du Moyen-Orient, ainsi que des responsables d’acteurs de premier plan du secteur des transports. Outre une vingtaine de ministres et vice-ministres ou secrétaires d’État, on avait compté 350 participants représentant 72 pays (dont 36 pays non membres de la CEE) et de nombreux acteurs importants des transports.

3. Grâce à cette forte participation et à la présence de hauts responsables, le Comité avait pu adopter plusieurs décisions importantes le 28 février 2020. Le Bureau s’est félicité de l’élaboration et de la diffusion en temps opportun, avant la session annuelle, des documents officiels et de leurs traductions. Le Bureau a également salué le franc succès remporté par cette manifestation et les mesures exceptionnelles prises par le secrétariat pour faciliter la participation des représentants, eu égard au fait que deux autres réunions importantes et plusieurs manifestations parallèles du CTI étaient organisées conjointement à la session.

4. Le Bureau a conclu que la quatre-vingt-deuxième session annuelle avait grandement contribué à accroître la visibilité du Comité, à le mettre en rapport avec des décideurs de premier plan du secteur des transports et à renforcer sa position.

5. Le Bureau s’est félicité des résultats de la dixième réunion réservée aux représentants des États avec la participation des présidents des organes subsidiaires du Comité. Y avaient participé 222 représentants de 72 pays, dont 36 États non membres de la CEE, et 17 présidents et vice-présidents de groupes de travail et de comités d’administration ou de gestion.

6. Le Bureau a proposé que les points ci-après soient examinés à sa prochaine réunion :

* Le projet de liste de décisions devrait prendre la forme d’un avant-projet de document à soumettre au Bureau pour examen à sa session de novembre.
* Il serait préférable de consacrer une journée entière au débat de politique générale (débat de haut niveau), afin de pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes d’orateurs souhaitant faire une intervention.
* Il a été observé que la présentation de leurs travaux par les groupes de travail était un élément important de la partie principale de la session et que celle-ci gagnerait en efficacité si les principaux faits nouveaux intéressant le Comité étaient présentés de façon concise. Cela laisserait du temps pour des discussions plus approfondies sur des questions liées aux priorités en matière de réglementation et de politiques publiques.
* La durée de la session annuelle, qui doit se tenir sur quatre jours du fait du format actuel de l’ordre du jour, fait que certains participants ne peuvent pas toujours assister à toute la session.
* Au vu des conditions de quorum applicables à la prise de décisions prévues dans la version révisée de son règlement intérieur que le CTI a adoptée à titre provisoire, les membres du Bureau ont estimé qu’il était important d’innover afin d’éviter tout risque d’absence de quorum, en particulier au cours des séances proches de la fin de la session. Le Bureau a prié le secrétariat de lui soumettre à sa prochaine réunion une analyse de la situation ainsi que des solutions permettant de parer à ce risque au cours de la session annuelle du CTI.

7. Le Président a rappelé que 2022 marquerait le soixante-quinzième anniversaire du CTI, ce qui suggérait la possibilité d’organiser une manifestation de grande envergure.

III. Date de la réunion suivante

8. Le Bureau a décidé de tenir sa réunion suivante le mardi 14 juillet 2020 à partir de 10 heures[[1]](#footnote-2).

Annexe II

[Original : anglais, français et russe]

Résultats de la deuxième réunion, informelle à distance,   
du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2020‑2021 (14 juillet 2020)

Points devant faire l’objet d’une décision selon la procédure d’approbation tacite[[2]](#footnote-3)

| *Décision n°* |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  | **Point 1 de l’ordre du jour. Adoption de l’ordre du jour**  [TRANS/BUR.2020/3] |
| No 1 | Le Bureau **a adopté** l’ordre du jour provisoire |
|  | **Point 2 de l’ordre du jour. Adoption du rapport de la précédente réunion du Bureau**  [TRANS/BUR.2020/2] |
| No 2 | Aucun commentaire n’ayant été reçu, le rapport du Bureau de février 2020 est **adopté** |
|  | **Point 3 de l’ordre du jour. Réunion du Président du Comité avec le Comité exécutif** |
|  | [*Aucune décision*] |
|  | **Point 4 de l’ordre du jour. Préparatifs de la quatre-vingt-troisième session du Comité des transports intérieurs**  [Documents informels nos 1, 2 et 3] |
|  | **4A. Poursuite du développement de la session annuelle du Comité et proposition d’ajustements à son organisation en 2021**  [Document informel no 1] |
| No 3 | Le Bureau **est parvenu à un consensus de principe** sur les éléments suivants du document informel no 1, concernant de nouveaux ajustements à l’organisation de la session annuelle du Comité. **Concernant les pratiques décisionnelles**, le Bureau :  • **a demandé** que le cycle de prise de décisions commence par la soumission au Bureau, lors de sa session de novembre, d’un projet de liste *provisoire* des décisions, **sous réserve de mise à jour**, le cas échéant, jusqu’à la distribution officielle des projets de décisions aux États membres.  • **a décidé** de déplacer la session d’une demi-journée de prise de décisions, qui par le passé clôturait la session annuelle du Comité, le jour précédant.  • **a décidé** que la session du Comité se terminerait par une table ronde d’une demi-journée sur une question critique ou intersectorielle liée à l’architecture à quatre plateformes de la stratégie du Comité.  • **a demandé** au secrétariat, en étroite coopération avec le Bureau, de classer les décisions comme critiques pour les entreprises ou comme étant régulières. Les décisions critiques doivent être adoptées en tant que points prioritaires au début de l’ordre du jour de la session du Comité, au titre des « Questions de gouvernance et programmatiques nécessitant des décisions du Comité ». |
| No 4 | En ce qui concerne les pratiques en matière de présentation de rapports, le Bureau **a décidé** que le rapport du Comité passe à la pratique de publier à la fin de chaque jour de sa session des documents de séance dans les trois langues de la CEE, c’est-à-dire des rapports concis quotidiens des décisions de la journée. La compilation des documents de séance à la fin de la session servira de base au rapport du président du Comité Exécutif. Un rapport plus complet sera également établi après la session annuelle par le secrétariat conformément à la pratique courante. |
| No 5 | Le Bureau **s’est félicité** *de la possibilité* d’organiser tout ou partie de la session en réunions hybrides, à la lumière de la pandémie actuelle de la COVID-19. |
| No 6 | Le Bureau **a demandé** au secrétariat de :  a) procéder aux préparatifs provisoires de la session annuelle dans le sens décidé par le Bureau,  b) d’informer les organes subsidiaires compétents du Comité d’autres changements apportés à la session annuelle et des possibilités de discussions améliorées/approfondies sur des sujets cruciaux et transversaux, et  c) de fournir au Bureau une mise à jour détaillée sur la planification à sa session de novembre. |
|  | **4B. Projet d’ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Comité**  [Document informel no 2] |
| No 7 | Le Bureau **a examiné** le document informel no 2 et **a convenu** de prévoir un délai supplémentaire pour les observations sur l’ordre du jour provisoire révisé, tel qu’annexé à la liste des décisions. |
|  | **4C. Thèmes possibles pour le débat de haut niveau**  [Document informel no 3] |
| No 8 | Le Bureau **a choisi** une combinaison des options A et C comme thème du débat de haut niveau. Le titre provisoire du débat d’orientation sera : « Retour vers un avenir durable : se transformer en connectivité durable et résiliente pour une croissance économique durable post-COVID-19 ». |
|  | **Point 5 de l’ordre du jour. Mise en œuvre de la stratégie du Comité jusqu’en 2030**  [Document informel no 4] |
| No 9 | Tout en **prenant note** du document informel no 4, le Bureau **a souligné** l’importance primordiale de la mise en œuvre de la stratégie du Comité jusqu’en 2030. Le Bureau **a souligné qu’il importait** que les groupes de travail alignent leurs travaux sur la stratégie du Comité. Le Bureau **a demandé** au secrétariat de transmettre le document informel no 4 à tous les groupes de travail ou à leurs présidents et de les **inviter** à soumettre leurs suggestions ou commentaires au secrétariat avant le **vendredi 16 octobre** afin que le Bureau étudie le document ainsi que l’alignement et la mise en œuvre de plans à sa session de novembre et examine les prochaines étapes de sa soumission au Comité. |
|  | **Point 6 de l’ordre du jour. Renforcement des capacités de la CEE à attirer des ressources ayant trait au personnel pour le sous-programme relatif aux transports**  [Document informel no 5] |
| No 10 | Le Bureau **a examiné** le document informel no 5 et les options proposées, notant qu’à ce stade, il ne serait pas disposé à appuyer les options et conclusions proposées reflétées dans le document. |
| No 11 | Le Bureau **a décidé de poursuivre l’examen** du sujet, compte tenu de la situation critique avec le budget régulier des Nations Unies, et **a prié** le secrétariat de continuer à explorer d’autres alternatives et d’ajouter la question à la session de novembre du Bureau. |
|  | **Point 7 de l’ordre du jour. Autres sujets de nature stratégique**  [Documents informels nos 6, 7 et 8] |
|  | **7A. Réponses de la CEE à la COVID-19 relatives aux transports**  [Document informel no 6] |
| No 12 | Le Bureau **a apprécié** les réponses appropriées du secrétariat à la pandémie de la COVID-19 et **a demandé** au secrétariat de soumettre le document relatif à la préparation aux épidémies et autres urgences à la quatre-vingt-troisième session du Comité par l’intermédiaire du Bureau, après examen par le WP.5 en septembre 2020. |
|  | **7B. Impacts de la COVID-19 sur le programme de travail relatif aux transports**  [Document informel no 7] |
| No 13 | Le Bureau **a reconnu** que le sous-programme des transports n’atteindrait pas toutes ses activités prévues en raison de l’impact de la COVID-19 et **a apprécié** les efforts du secrétariat pour achever le programme de travail autant que possible. |
| No 14 | Le Bureau **a décidé**, à titre exceptionnel, d’**approuver** la prorogation des mandats du Groupe d’experts pour l’uniformisation du droit ferroviaire et du Groupe d’experts de la signalisation routière d’un an et de **soumettre** cette demande au Comité exécutif pour approbation lors de sa prochaine réunion le 5 octobre 2020. |
| No 15 | Le Bureau **a demandé au secrétariat d’informer le Comité** à sa quatre-vingt-troisième session annuelle de cette évolution par rapport à l’extension extraordinaire des mandats des Groupe d’experts. |
|  | **7C. Mise à jour de la gestion sur l’évolution du budget des Nations Unies** |
| No 16 | Le Bureau **a pris note** de la situation actuelle de la crise de liquidité et de son impact sur le personnel et les autres ressources du secrétariat. Le Bureau **a pris note** de l’impossibilité de redéployer du personnel au sein de la Division en raison de la nature spécialisée du poste vacant (P4) ainsi que de l’impact négatif sur les services d’autres groupes de travail de la Division. Le Bureau **a décidé d’examiner cette question en profondeur** à sa prochaine session. |
|  | **7D. Mise à jour sur les considérations de l’ECOSOC concernant le mandat du Comité** |
| No 17 | Le Bureau **a pris note** des informations mises à jour fournies par le secrétariat sur les considérations en cours du Conseil économique et social concernant le mandat du Comité. |
|  | **E. Mandat et règlement intérieur révisés du Bureau**  [Document informel no 8] |
| No 18 | Le Bureau **a convenu** d’envoyer au secrétariat, avant le vendredi 4 septembre, des observations supplémentaires sur le projet de mandat et de règlement intérieur du Bureau. Il **a demandé** au secrétariat de modifier le document en conséquence et de le soumettre au Bureau à sa session de novembre pour révision finale, avant de le soumettre au Comité pour examen et décision. |
|  | **F. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions pertinentes du Comité** |
|  | [*Aucune décision*] |
|  | **Point 8 de l’ordre du jour. Questions diverses** |
| No 19 | La prochaine réunion du Bureau **se tiendra** les mardi et mercredi 24 et 25 novembre 2020. |

Annexe III

[Original : anglais, français et russe]

Résultats de la troisième réunion, informelle à distance,   
du Bureau du Comité des transports intérieurs pour la période 2020–2021 (24 et 25 novembre 2020)

Points devant faire l’objet d’une décision selon la procédure d’approbation tacite[[3]](#footnote-4)

| *Décision n°* |  | |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
|  | **Point 1 de l’ordre du jour. Adoption de l’ordre du jour**  [TRANS/BUR.2020/4] | |
| No 1 | Le Bureau a **adopté** l’ordre du jour provisoire | |
|  | **Point 2 de l’ordre du jour. Adoption du rapport de la précédente réunion du Bureau** | |
| No 2 | Le Bureau **a pris note** qu’en raison de l’organisation de sa deuxième réunion informelle à distance le 14 juillet 2020 selon les procédures de silence, aucun rapport ne sera publié pour la réunion et les décisions adoptées par le Bureau selon les procédures de silence seront reflétées en conséquence dans le document officiel de l’ITC contenant les résultats des réunions du Bureau en 2020. | |
|  | **Point 3 de l’ordre du jour. Examen de l’ordre du jour de la quatre-vingt-troisième session du Comité des transports intérieurs et des questions d’organisation connexes**  [projet ECE/TRANS/303 et Add.1] | |
| No 3 | Le Bureau a **examiné et approuvé l’ordre du jour** provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Comité et a examiné le projet d’ordre du jour annoté et a **demandé** au secrétariat d’intégrer les modifications et les mises à jour convenues, le cas échéant. Le Bureau a demandé au secrétariat de procéder à l’organisation de la quatre-vingt-troisième session du Comité et des manifestations connexes en conséquence. | |
|  | **3A. Segment politique de haut niveau**  [Documents informels nos 1 et 2] | |
| No 4 | Le Bureau a **examiné** le document informel no 1, **notant** qu’il s’agit d’un bon projet qui intègre les réactions de la réunion du Bureau de juillet et :  • **Confirmation** du titre final du segment de haut niveau comme : « Retour à un avenir durable : réaliser une connectivité résiliente pour une reprise et une croissance économique durables après la COVID-19 ».  • **a confirmé** le discours principal proposé et a fait des suggestions pour les orateurs et les institutions qui pourraient le prononcer.  • **Confirmation** des deux panels proposés et de la répartition du temps ;  • Pour le panel I, il a été proposé d’enrichir l’accent pour couvrir des aspects plus critiques des réponses mutuelles, et de mettre moins l’accent sur les projets d’infrastructure (EATL)  • **a confirmé** l’importance de la résolution du CCI pour assurer une participation de haut niveau au niveau ministériel, en personne ou virtuellement, des pays membres du Bureau/de la CEE-ONU, ainsi que des parties contractantes non membres de la CEE | |
| No 5 | Le Bureau **a examiné le** document informel no 2 et :  • **s’est prononcé en** **faveur** de la poursuite duprojet de résolution de l’ITC  • **a examiné** les propositions de la Fédération de Russie et **a convenu** de fournir des commentaires au secrétariat d’ici le vendredi 27 novembre.  • **a demandé** au secrétariat de diffuser début décembre le projet zéro du projet de résolution et de faciliter éventuellement deux vagues de consultations pour la finalisation du document d’ici la mi-janvier, à tous les États Membres des Nations Unies, y compris par le biais des missions permanentes des parties non contractantes de la CEE basées à Genève. | |
| **3B. Points critiques pour l’entreprise à soumettre à l’examen et/ou à l’approbation  de l’ITC**  [Documents informels nos 3 à 6] | |
| No 6 | Le Bureau **a eu l’occasion d’examiner et d’exprimer son soutien** aux deux documents programmatiques (PoW 2021 et PPB 2022) et au programme de publications pour 2022 du sous-programme de transport, avec les considérations suivantes :  • **Demande** de changement de titre d’une des publications de 2022 de « Sustainable Inland Transport Connectivity Indicators (SITCIN) » à « Transport Trends and Economics ». | |
| No 7 | Le Bureau **a examiné** les projets de décisions de l’ITC, **a convenu** d’un processus de consultation écrite que le Bureau devra achever d’ici le 4 décembre 2020 sur la liste de décisions proposées pour l’ITC et a fait les suggestions suivantes :  • **Tenir compte** de laréunion ministérielle du PPE-TSE, qui devrait avoir lieu au premier semestre de 2021, sous réserve des résultats de la réunion du Comité directeur, et des publications achevées récemment dans le cadre du PPE-TSE, en tant que documents de base pour la réunion ministérielle du PPE-TSE  • **Pour refléter** les activités intersectorielles | |
|  | **3C. Autres points de l’ordre du jour à soumettre à l’examen du Bureau**  [Documents informels nos 7, 8 et 15] | |
| No 8 | Le Bureau **a pris note** de l’état actuel de la mise en œuvre de la stratégie du CCI jusqu’en 2030, telle qu’elle figure dans le document informel no 7. Le Bureau a examiné le document, formulé des observations et demandé au secrétariat de diffuser le document révisé pour consultation écrite jusqu’au vendredi 27 novembre. Il **a** ensuite **demandé** au secrétariat de soumettre ce document pour examen lors de la session restreinte de la quatre-vingt-troisième session du CCI. | |
| No 9 | Le Bureau **a pris note** de la mise en œuvre de la décision prise par leComité à sa quatre-vingt-troisième session sur la résilience du secteur des transports intérieurs aux pandémies et aux situations d’urgence internationales, telle qu’elle figure dans le document informel no 8, ainsi que des domaines prioritaires identifiés pour un suivi éventuel, sous réserve de la décision du CCI, par exemple les tests de résistance proposés pour les instruments juridiques et l’importance de la numérisation. Le Bureau **a décidé** de soumettre ce document pour examen à la session restreinte de la quatre-vingt-troisième session et **a demandé** au secrétariat d’adapter en conséquence les annotations de l’ordre du jour du CCI. | |
|  | **3D. Organisation des travaux pendant la session annuelle sous format hybride**  [Document informel no 10] | |
| No 10 | Le Bureau **a pris note** des aspects organisationnels de la quatre-vingt-troisième session annuelle, compte tenu du fait qu’elle sera organisée pour la première fois sous une forme hybride, si les conditions épidémiologiques le permettent (document informel no 10), en soulignant l’importance de veiller à ce que tous les points de l’ordre du jour soient couverts dans le cadre des segments formels avec interprétation et également l’importance d’appliquer un calendrier serré des présentations, en raison du temps et d’autres contraintes des réunions officielles hybrides. | |
|  | **Point 4 de l’ordre du jour. Sujets de nature stratégique** | |
|  | **Point 4A de l’ordre du jour. Réponses de la CEE-ONU à la COVID-19 relative aux transports**  [Document informel no 11] | |
| No 11 | Le Bureau **a pris note** des informations figurant dans le document informel no 11 et **s’est félicité** de la rapidité avec laquelle le secrétariat a réagi à la pandémie de COVID-19. | |
|  | **Point 4B de l’ordre du jour. Incidences de la COVID-19 et de la crise de liquidité sur le programme de travail dans le domaine des transports**  [Document informel no 12] | |
| No 12 | Le Bureau, **prenant note** desinformations figurant dans le document informel no 12 sur les incidences annuelles attendues de la COVID-19 et de la crise des liquidités sur l’exécution du programme de travail sur les transports, a reconnu que le sous-programme sur les transports ne réaliserait pas toutes les activités prévues en raison de l’impact de la COVID-19 et **a remercié** le secrétariat des efforts déployés pour mener à bien le programme de travail dans toute la mesure possible. | |
|  | **Point 4C de l’ordre du jour. Améliorer la connectivité et les liaisons de transport avec d’autres régions**  [ECE/TRANS/WP.5/2020/1, ECE/TRANS/WP.5/2020/2 et ECE/TRANS/WP.5/68] | |
| No 13 | Le Bureau :  • **a pris note** des informations et des perspectives concernant l’amélioration des liaisons de transport et des liens avec d’autres régions, telles qu’elles figurent notamment dans les documents ECE/TRANS/WP.5/2020/1, ECE/TRANS/WP.5/2020/2 et ECE/TRANS/WP.5/68  • prenant note des prochaines consultations informelles sur les prochaines étapes de la mise en place de corridors de transport euro-asiatiques, organisées conjointement avec l’OSCE le 26 novembre, il **a demandé** au secrétariat de préparer un rapport de fond concis sur les délibérations de la manifestation et de le soumettre pour information à la quatre-vingt-troisième session du Comité.  • **a décidé** de renvoyer la question au Comité pour examen et orientations complémentaires. | |
|  | **Point 4D de l’ordre du jour. Mise à jour de la gestion sur les développements pertinents liés au budget de l’ONU** | |
| No 14 | Le Bureau **a pris note** des informations fournies par le secrétariat, notamment sur la situation de liquidité et ses effets attendus sur les travaux du secrétariat **en 2021**. Il **a réitéré** sa vive préoccupation concernant le retard persistant dans le pourvoi des postes vacants de la Division et son impact sur les travaux du sous-programme de transport. | |
|  | **Point 4E de l’ordre du jour. Mise à jour des considérations de l’ECOSOC sur le mandat de l’ITC** | |
| No 15 | Le Bureau a discuté des développements liés aux considérations en cours sur le mandat du CCI par le Conseil économique et social. Il **a pris note** des informations fournies par le secrétariat et **a demandé instamment** à ses membres de partager avec le reste du Bureau des informations supplémentaires sur les discussions en cours. Il **a exhorté** les membres du Bureau à se mettre en rapport avec leurs représentations nationales au niveau de l’ECOSOC afin de faciliter les discussions intersessions sur le rôle révisé du CCI. | |
|  | **Point 4F de l’ordre du jour. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions pertinentes  du CCI**  [Document informel no 13] | |
| No 16 | Le Bureau, **rappelant** la décision de la plénière du CTI l’autorisant à examiner et à approuver la demande de création d’un nouveau groupe d’experts chargé d’élaborer un nouvel instrument juridique sur l’utilisation de véhicules automatisés dans la circulation, après l’adoption de ses TdR par son organe de supervision (WP.1), et **notant** que le mandat du nouveau groupe a été adopté mais uniquement en anglais, **a décidé de recommander au Comité d’approuver** la création du nouveau groupe sur la base du mandat figurant dans le document informel no 13, et **a demandé** au secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour qu’il soit soumis en temps voulu à la quatre-vingt-troisième session annuelle du CTI, traduit dans les trois langues officielles de la CEE-ONU, en tenant compte des considérations ci-après :  • Ce groupe d’experts ne doit pas remplacer les groupes informels existants qui travaillent sur la question dans le cadre d’autres groupes de travail du CCI.  • Notant qu’il est essentiel pour ce groupe d’intégrer les points de vue et les contributions des ONG dans ses délibérations, il a invité le secrétariat à informer le Président du WP.1 sur ce point en conséquence. | |
| No 17 | Le Bureau **a examiné la demande** adressée par le WP.1 au Comité exécutif pour qu’il approuve la prorogation du mandat du Groupe d’experts de la signalisation routière jusqu’au 31 décembre 2022, comme il en avait décidé à sa quatre-vingt-unième session (21‑25 septembre 2020) (ECE/TRANS/WP.1/173, par. 31) **et a décidé de réacheminer la demande au Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-troisième session**, car elle est conforme à lapolitique actuelle de la CEE (ECE/EX/2/Rev.1) | |
|  | **Point 4G de l’ordre du jour. Renforcer les capacités à attirer des ressources en personnel** | |
| No 18 | Le Bureau **a pris note** de la situation difficile en ce qui concerne la disponibilité des ressources pour l’exécution du programme de travail du sous-programme des transports et **a décidé** de poursuivre ses délibérations sur les options visant à renforcer les capacités du secrétariat à attirer des ressources liées au personnel lors de sa future session en novembre 2021. Le Bureau **a demandé** au secrétariat de se concentrer sur son activité principale, à savoir assurer le service des instruments juridiques à l’aide des ressources du budget ordinaire. | |
|  | **Point 4H de l’ordre du jour. Préparatifs de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l’Europe**  [Document informel no 14] | |
| No 19 | Le Bureau **a été informé** des préparatifs en cours pour la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l’Europe et **a remercié le secrétariat** pourson appui dans l’élaboration des contributions transmises par le Bureau en réponse aux invitations du Secrétaire exécutif de la CEE (document informel no 14), **en soulignant** que, comparativement, les contributions du sous-programme des transports en réponse à ces invitations étaient très avancées et avaient un impact considérable. Il **a demandé au secrétariat** de transmettre à la Commission une invitation à prendre en considération les principaux apports et résultats pertinents de la quatre-vingt-troisième session annuelle du CTI, tels que la résolution ministérielle, dans les délibérations de la Commission à sa soixante-neuvième session. | |
|  | **Point 5 de l’ordre du jour. Questions diverses** |  |
|  | **Point 5A de l’ordre du jour. Questions d’intérêt liées à la division** | |
| No 20 | Le directeur de la Division des transports durables **a informé** les membres du Bureau des derniers développements concernant la Division, en particulier le changement de la structure de gestion des secrétariats de l’envoyé spécial du SG des Nations Unies pour la sécurité routière et du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière. | |
|  | **Point 5B de l’ordre du jour. Intervention de S. E. Zverev, Secrétaire d’État, Vice-Ministre des transports de la Fédération de Russie** | |
| No 21 | Le Bureau **a pris note avec satisfaction** du message de S. E. Zverev, Secrétaire d’État, Vice- Ministre des transports de la Fédération de Russie, qui s’est adressé au Bureau en soulignant les priorités et les préoccupations de la Fédération de Russie. | |
|  | **Point 5C de l’ordre du jour. Dates des prochaines réunions** | |
| No 22 | Le Bureau **a décidé de tenir** sa prochaine réunion, de préférence sous forme hybride, si les conditions épidémiologiques le permettent, le lundi 22 février 2021, de 15 à 18 heures seulement, et d’annuler la partie du matin. Le Bureau **a noté** que sa réunion suivant la quatre-vingt-troisième session du Comité se tiendrait le 26 février 2021, de 15 à 18 heures. Le Bureau, tout en faisant preuve de souplesse, **a exprimé son regret** d’apprendre que, dans les circonstances extraordinaires causées par la pandémie et la crise de liquidités, aucune de ses sessions de février ne bénéficierait de l’interprétation simultanée et **a réitéré** les décisions prises précédemment par le Comité pour assurer la fourniture de tels services à l’avenir, une fois la situation normalisée. | |

Annexe IV

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE)   
du 9 au 11 juin 2020

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=53539>.

| *Décision no* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 3 a) | Le GRPE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2020/10, comme modifié par le document informel GRPE-81-21 en tant que projet d’amendement au Règlement ONU no 83 et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l’AC.1 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 2 | 3 b) | Le GRPE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2020/14, comme modifié par les documents informels GRPE-81-10 et GRPE-81-14 en tant que projet d’Amendement 6 au RTM ONU no 15 et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l’AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 3 | 3 b) | Le GRPE a adopté le document informel GRPE-81-15 en tant que projet de rapport technique de l’Amendement 6 au RTM ONU no 15 et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l’AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 4 | 3 c) | Le GRPE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2020/15, comme modifié par le document informel GRPE-81-16 et complémenté par le document informel GRPE-81-26 en tant que projet de nouveau Règlement ONU sur les émissions en conduite réelle (RDE) et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l’AC.1 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 5 | 7 | Le GRPE a adopté le document informel GRPE-81-13 en tant que projet de modifications du mandat et règlement intérieur du groupe de travail informel (IWG) sur le Protocole de Mesure des Particules (PMP) et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 pour approbation à sa session de novembre 2020. |
| 6 | 8 b) | Le GRPE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2020/17, comme modifié par le document informel GRPE-81-24-Rev.2 en tant que projet d’Amendement 1 au RTM ONU no 18 et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l’AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 7 | 8 c) | Le GRPE a adopté le document informel GRPE-81-23-Rev.1 en tant que projet de modifications du mandat et règlement intérieur du groupe de travail informel des prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion des véhicules de la catégorie L (EPPR) et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 pour approbation à sa session de novembre 2020. |
| 8 | 9 a) | Le GRPE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2020/12, comme modifié par le document informel GRPE-81-27 en tant que projet de nouveau RTM ONU sur la détermination de la puissance des véhicules électriques, a également adopté le rapport technique correspondant, et a demandé au secrétariat de soumettre les deux textes au WP.29 et à l’AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 9 | 12 | GRPE a adopté ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2020/16 en tant que projet de révision de la Résolution mutuelle no 3 (R.M.3) et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29, à l’AC.1 et à l’AC.3 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 10 | 12 | GRPE a adopté GRPE-81-09-Rev.1 en tant que projet de modifications du mandat et règlement intérieur du groupe de travail informel (IWG) sur la Qualité de l’air à l’intérieur des véhicules (VIAQ) et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 pour approbation à sa session de novembre 2020. |
| 11 | 5 | GRPE a adopté ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2020/11, comme modifié par GRPE-81-37 en tant que projet d’amendement au Règlement ONU no 115 et a demandé au secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l’AC.1 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de novembre 2020. |
| 12 | 15 | GRPE a élu par consensus M. André Rijnders, des Pays-Bas, comme Président et M. Duncan Kay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord), comme Vice-Président pour l’année 2021. |

Annexe V

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6)   
du 17 au 19 juin 2020

Décisions provisoires soumises à une procédure d’approbation tacite de dix jours ouvrables

1. Au cours de la réunion virtuelle informelle du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) du 17 au 19 juin 2020, deux décisions provisoirement jugées essentielles, concernant l’alignement des activités du Groupe de travail sur les transports intérieurs, ont été prises : la stratégie du Comité à l’horizon 2030 et l’élection d’un président pour la période 2021-2022.

2. À sa quatre-vingt-unième session en février 2019, le Comité des transports intérieurs (CTI) a adopté sa nouvelle stratégie à l’horizon 2030. À la suite de cette adoption, le CTI a chargé ses organes subsidiaires d’examiner leurs travaux afin d’aligner leurs activités sur la nouvelle stratégie. Le secrétariat a établi un document (ECE/TRANS/WP.6/2020/6) détaillant les éléments pertinents de la stratégie du CTI (ECE/TRANS/288/Add.2) en ce qui concerne le WP.6 et comment mieux aligner les activités du WP.6 à la stratégie du CTI.

3. La session virtuelle informelle du Groupe de travail a pris la décision provisoire suivante : *le Groupe de travail a adopté le document du secrétariat détaillant le possible réalignement des activités du Groupe de travail sur celles énoncées dans la stratégie du CTI, en particulier pour mieux soutenir les objectifs de développement durable liés aux transports. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de rédiger un nouveau mandat pour refléter ce nouvel accent, qui sera examiné à la prochaine session du Groupe de travail.*

4. La session virtuelle informelle du Groupe de travail a pris la décision provisoire suivante concernant le président : *M. Michael Scrim, Statistique Canada, a été proposé provisoirement comme Président du WP.6 pour la période 2021-2022.*

Annexe VI

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue pour la 181e session du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (23 juin 2020)

**Projet de rapport sur la 181e session du WP.29**[[4]](#footnote-5)\*

**A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements   
concernant les véhicules (WP.29)**

**I. Participation**

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 181e session le 24 juin 2020, sous la présidence de M. A. Erario (Italie)[[5]](#footnote-6). Étaient représentés à cette session les pays suivants, conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Égypte, Espagne, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Suisse, Tunisie, Turquie et Viet Nam. L’Union européenne était également représentée. Était aussi représentée une organisation intergouvernementale, l’Union internationale des télécommunications (UIT). Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)[[6]](#footnote-7), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association pour la limitation des émissions par catalyseur (AECC), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Consumers International (CI), Fédération internationale de l’automobile (FIA), Fédération internationale des grossistes, importateurs et exportateurs en fournitures automobiles (FIGIEFA)/International Federation of Automotive Aftermarket Distributors, FSD Fahrzeugsystemdaten GmbH, Global New Car Assessment Programme (Global NCAP), Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) et SAE International. D’autres organisations non gouvernementales étaient également représentées conformément à l’alinéa d) de l’article premier du Règlement intérieur : Conseil américain de la politique en matière automobile (AAPC) et Secure America’s Future Energy (SAFE).

**II. Déclarations liminaires**

2. Le Vice-Président du WP.29, M. A. Erario (Italie), agissant en qualité de Président de la session, a ouvert la 181e session du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules. Il a rappelé les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la session se tenait, du fait de l’épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), puis a souhaité la bienvenue à tous les représentants et les a remerciés de participer à distance à la session.

3. Le secrétaire du WP.29 a fourni aux participants à la session des informations relatives aux conséquences de l’épidémie de COVID-19 sur les travaux du Forum mondial et a décrit les procédures à distance qui avaient été établies pour les délibérations et les votes au sein des Comités d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) et de l’Accord de 1998 (AC.3).

**III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)**

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/1152  
ECE/TRANS/WP.29/1152/Add.1  
ECE/TRANS/WP.29/1152/Rev.1  
document informel WP.29-181-04.

4. Le WP.29 a adopté l’ordre du jour provisoire annoté de sa 181e session, tel qu’allégé.

5. La liste des documents informels est reproduite dans l’annexe I du présent rapport.

**IV. Coordination et organisation des travaux   
(point 2 de l’ordre du jour)**

**A.** **Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination   
des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour)**

6. La 133e session de l’AC.2, tenue en ligne[[7]](#footnote-8) (22 juin 2020), a été présidée par M. A. Erario (Italie). Étaient présents, conformément à l’article 29 du Règlement intérieur du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), les Présidents du GRBP (France), du GRPE (Pays-Bas), du GRSG (Italie) et du GRSP (représenté par le représentant des États-Unis d’Amérique), les Vice-Présidents du GRE (Pays-Bas), du GRPE (Royaume-Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord), du GRSP (République de Corée), du GRVA (Chine) et du GRVA (Japon), le Président du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) (États-Unis d’Amérique), ainsi que les représentants de l’Union européenne.

7. Avant sa réunion programmée le 22 juin 2020, l’AC.2 a tenu deux réunions informelles en ligne. La première, tenue le 30 avril 2020, a porté sur les procédures spéciales durant la période de la COVID-19, visant à assurer la poursuite des activités du WP.29 et de ses organes subsidiaires. La seconde, tenue le 28 mai 2020, a été consacrée aux activités liées aux véhicules automatisés/autonomes.

8. L’AC.2 a pris note des procédures spéciales durant la période de la COVID-19, qui avaient été adoptées tacitement, le 12 juin 2020, par tous les membres du Forum mondial et toutes les Parties contractantes aux Accords de 1958, 1997 et 1998, et a été informé des résultats des procédures de vote par écrit, qui s’étaient déroulées du 16 au 19 juin 2020, pour les points du WP.29, de l’AC.1 et de l’AC.3 qu’il avait été envisagé de mettre aux voix conformément à l’ordre du jour de la 181e session du Forum mondial.

9. L’AC.2 a examiné le calendrier révisé des sessions pour 2020, ainsi que le calendrier des sessions pour 2021. En raison des circonstances liées à la COVID-19, la soixante-septième session du GRSP, prévue du 20 au 24 juillet 2020, se tiendrait en ligne. Le Président du GRSG a demandé au secrétariat d’informer les représentants du Groupe de travail dès que possible des modalités de la tenue de la 118e session du Groupe, programmée du 15 au 17 juillet 2020 (session en partie sur place et en partie en ligne, ou session entièrement en ligne). Des représentants de Parties contractantes ont demandé que des réunions prévues dans le projet de calendrier pour 2021 soient reprogrammées car elles coïncidaient avec des jours fériés nationaux dans leurs pays.

10. L’AC.2 a décidé d’avoir d’autres échanges approfondis sur les priorités des Groupes de travail à sa session de novembre, de façon à établir une base pour le programme de travail de 2021.

11. L’AC.2 a examiné le projet de programme de travail révisé pour 2020, qui contient les éléments pertinents de la stratégie du Comité des transports intérieurs ainsi que les priorités pour les Groupes de travail.

12. L’AC.2 a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne les activités énumérées dans le document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes et a débattu des incidences des mégadonnées et de l’intelligence artificielle sur les travaux du WP.29. Il a décidé de poursuivre les échanges sur ces points à sa session de novembre 2020.

13. L’AC.2 a recommandé au WP.29 d’approuver la proposition d’amendement à l’annexe 4 du Règlement ONU no 0, que l’AC.1 doit adopter à sa soixante-seizième session, en novembre 2020.

14. L’AC.2 a été informé de l’engagement et du rôle du secrétariat du WP.29 dans le projet « Des véhicules d’occasion plus sûrs et plus propres en Afrique », financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

15. L’AC.2 a examiné des précédents relatifs aux systèmes brevetés, dont le fonctionnement est réglementé par les instruments juridiques du WP.29. Le Groupe de travail a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa session de novembre 2020.

16. L’AC.2 a examiné et adopté l’ordre du jour provisoire simplifié de la 181e session du Forum mondial et a examiné le projet d’ordre du jour de la 182e session, qui doit se tenir à Genève du 10 au 12 novembre 2020.

17. L’AC.2 a recommandé à l’AC.4 de ne pas tenir de réunion.

**B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/1/Rev.1  
documents informels WP.29-181-01, WP.29-181-02   
et WP.29-179-02/Rev.2.

18. Le secrétaire du WP.29 a présenté la liste des Groupes de travail, des groupes de travail informels et de leurs présidents (WP.29-181-01). Il a prié les Parties contractantes d’examiner le document correspondant et d’informer le secrétariat de toute modification à y apporter.

19. Le secrétariat a présenté le calendrier 2020 révisé des activités du WP.29 et de ses organes subsidiaires (WP.29-179-02/Rev.2), ainsi que le calendrier des activités du WP.29 pour 2021 (WP.29-181-02). Des Parties contractantes ont demandé que des réunions prévues en février, septembre et novembre 2021 soient reprogrammées car elles coïncidaient avec des fêtes nationales.

20. Le secrétaire du WP.29 a présenté le programme de travail révisé en commençant par exposer les grandes priorités stratégiques du Forum mondial, liées à la mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs à l’horizon 2030, ainsi qu’à l’automatisation des véhicules et à la protection de l’environnement, notamment (ECE/TRANS/WP.29/2020/1/ Rev.1). Il a annoncé qu’un débat approfondi sur les priorités du programme de travail aurait lieu à la 182e session du Forum mondial, en novembre 2020, et que les résultats de ce débat serviraient de base pour le programme de travail de 2021.

21. Le calendrier révisé des réunions en 2020, la liste des Groupes de travail, des groupes de travail informels et de leurs présidents et le calendrier des réunions en 2021 sont reproduits dans les annexes II, III et IV du présent rapport.

**C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités   
relatives aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : (ECE/TRANS/WP.29/2019/34/Rev.2)  
documents informels WP.29-181-05 et WP.29-181-10.

22. Le secrétariat a présenté, pour information, le document WP.29-181-05, qui rend compte de l’état d’avancement des activités mentionnées dans le document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes (ECE/TRANS/WP.29/2019/34/Rev.2).

23. Le représentant de la FIA a présenté le document WP.29-181-10, qui donne une vue d’ensemble de la méthode Protection Profile. Cette méthode pourrait répondre aux préoccupations de la FIA concernant la gestion de la cybersécurité sur les véhicules pendant leur durée de vie.

24. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord a rappelé que cette approche faisait déjà l’objet de discussions au sein de l’équipe spéciale de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil. Il a ajouté que le document de la FIA devrait également être examiné par le groupe de travail informel du contrôle technique périodique.

25. Le WP.29 a décidé que ce document serait transmis au Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA), ainsi qu’aux autres groupes concernés.

**V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires   
du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour)**

**A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)   
(soixante-septième session, 10-13 décembre 2019)   
(point 3.1 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSP/66  
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/66/Add.1.

26. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRSP sur la soixante‑septième session (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/66 et Add.1) et l’a approuvé.

**B. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE)   
(quatre-vingtième session, 14-17 janvier 2020)   
(point 3.2 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRPE/80.

27. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRPE sur la quatre‑vingtième session (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/80) et l’a approuvé.

**C. Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP)   
(soixante et onzième session, 28-31 janvier 2020)   
(point 3.3 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRBP/69.

28. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRBP sur la soixante et onzième session (ECE/TRANS/WP.29/GRBP/69) et l’a approuvé.

**D. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (cinquième session, 10-14 février 2020, et sixième session,   
3 et 4 mars 2020) (point 3.4 de l’ordre du jour)**

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/GRVA/5 et ECE/TRANS/WP.29/GRVA/6.

29. Le Forum mondial a rappelé les rapports du Président du GRVA sur les cinquième et sixième sessions (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/5 et ECE/TRANS/WP.29/GRVA/6) et les a approuvés.

**E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour)**

30. Le WP.29 a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 182e session.

**VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour)**

31. Le WP.29 a décidé de reporter l’examen des points 4.1, 4.2, 4.4, 4.5, 4.14 et 4.15 de l’ordre du jour à sa 182e session.

**A. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour)**

*Document(s)*: document informel WP.29-181-03.

32. Le Président du groupe de travail informel de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) a présenté la proposition d’amendements au Règlement ONU no 0 sur l’IWVTA (WP.29-181-03). Le WP.29 a demandé au secrétariat de distribuer ce document sous une cote officielle en vue de son examen et d’un vote à sa session de novembre 2020.

**B. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants soumis par le GRSP (point 4.6 de l’ordre du jour)**

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/2020/50  
ECE/TRANS/WP.29/2020/51  
ECE/TRANS/WP.29/2020/52  
ECE/TRANS/WP.29/2020/53  
ECE/TRANS/WP.29/2020/54  
ECE/TRANS/WP.29/2020/55  
ECE/TRANS/WP.29/2020/56  
ECE/TRANS/WP.29/2020/57  
ECE/TRANS/WP.29/2020/58  
ECE/TRANS/WP.29/2020/59  
ECE/TRANS/WP.29/2020/60  
ECE/TRANS/WP.29/2020/61  
document informel WP.29-181-06.

33. L’AC.1 a procédé à un vote sur les projets d’amendements visés aux points 4.6.1 à 4.6.3 et 4.6.5 à 4.6.12, comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessous. Le WP.29 a recommandé de reporter à sa 182e session l’examen du projet de proposition de complément 18 à la série 04 d’amendements au Règlement ONU no 44 (Dispositifs de retenue pour enfants), document ECE/TRANS/WP.29/2020/53, sous le point 6.4.4 de l’ordre du jour.

**C. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants soumis par le GRPE (point 4.7 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/62  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/63  
ECE/TRANS/WP.29/2020/64.

34. L’AC.1 a procédé à un vote sur les projets d’amendements visés aux points 4.7.1 à 4.7.3, comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessous.

**D. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants soumis par le GRVA (point 4.8 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/65  
ECE/TRANS/WP.29/2020/66  
ECE/TRANS/WP.29/2020/67  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/68  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/69  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/98.

35. L’AC.1 a procédé à un vote sur les projets d’amendements visés aux points 4.8.1 à 4.8.6, comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessous.

**E. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants soumis par le GRBP (point 4.9 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/70  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/71,  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/72  
ECE/TRANS/WP.29/2020/73  
ECE/TRANS/WP.29/2020/74  
ECE/TRANS/WP.29/2020/75.

36. L’AC.1 a procédé à un vote sur les projets d’amendements visés aux points 4.9.1 à 4.9.6, comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessous.

**F. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants soumis par les groupes de travail (point 4.10   
de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/84.

37. L’AC.1 a procédé à un vote sur les projets de rectificatifs visés au point 4.10, comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessous.

**G. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants soumis par le secrétariat (point 4.11 de l’ordre du jour)**

38. Le WP.29 a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour.

**H. Examen de propositions de nouveaux Règlements ONU soumises   
par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial   
(point 4.12 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/76  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/77  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/92  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/78  
 ECE/TRANS/WP.29/2020/93  
ECE/TRANS/WP.29/2020/79  
ECE/TRANS/WP.29/2020/97  
ECE/TRANS/WP.29/2020/94  
ECE/TRANS/WP.29/2020/80  
ECE/TRANS/WP.29/2020/81.

39. L’AC.1 a procédé à un vote sur les projets d’amendements visés aux points 4.12.1 à 4.12.6, comme indiqué au paragraphe 47 ci-dessous.

**I. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) soumise pour examen   
au Forum mondial par les groupes de travail   
(point 4.13 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/82.

40. Le Forum mondial a adopté les amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

**VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour)**

41. Le WP.29 a décidé de reporter l’examen des points 5.1 à 5.5 de l’ordre du jour à sa 182e session.

**VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales   
ou régionales et sur la transposition dans la réglementation nationale ou régionale de Règlements ONU ou de RTM ONU en vigueur (point 6 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : document informel WP.29-181-08.

42. Le WP.29 a décidé de reporter l’examen de ce point de l’ordre du jour à sa 182e session.

**IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques)   
(point 7 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : document informel WP.29-181-11.

43. Le WP.29 a décidé de reporter l’examen des points 7.1 à 7.5 de l’ordre du jour à sa 182e session.

**X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : document informel WP.29-181-09.

44. Le WP.29 a décidé de reporter l’examen des points 8.1 à 8.4 de l’ordre du jour à sa 182e session.

**XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour)**

45. Le Forum mondial a adopté le rapport de sa 181e session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat compte tenu des procédures spéciales appliquées dans le cadre de la COVID-19. Ce rapport comportait des parties relatives à la soixante‑quinzième session du Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) et à la cinquante‑huitième session du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3).

**B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)**

**XII. Constitution du Comité d’administration (AC.1)   
(point 10 de l’ordre du jour)**

46. Le vote de l’AC.1 s’est déroulé conformément à la procédure spéciale pour la période de la COVID-19, qui avait été adoptée tacitement, le 12 juin 2020, par toutes les Parties contractantes à l’Accord de 1958. Cette procédure, par écrit, avait été mise en œuvre le 16 juin 2020 à 12 heures HEC et avait duré soixante-douze heures, soit jusqu’au 19 juin 2020 à 12 heures HEC. La soixante-quinzième session de l’AC.1 s’est tenue en ligne le 24 juin 2020.

47. Sur les 56 Parties contractantes à l’Accord, 43 ont été représentées en participant à la procédure écrite, puis à la session en ligne de l’AC.1 (soixante-quinzième session), le 24 juin 2020.

48. L’AC.1 a invité le Vice-Président du WP.29 à présider la session en ligne.

**XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et propositions de nouveaux   
Règlements − Vote du Comité d’administration (AC.1)   
(point 11 de l’ordre du jour)**

49. Les résultats du vote sur les documents soumis sont indiqués dans les tableaux ci‑après, conformément aux dispositions de l’article 12 et de l’appendice à la révision 3 de l’Accord de 1958 :

| *Amendements à des Règlements existants* | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement no* | *Objet du Règlement* | *Parties contractantes* | | *Document : ECE/TRANS/WP.29/….* | *Résultat du vote :*  *pour/contre/abstentions* | *État d’évolution du document* | *Observation* |
| *appliquant le Règlement* | *représentées et votantes* |
| 14 | Ancrages des ceintures de sécurité | 50 | 40 | 2020/50 | 40/0/0 | Complément 1 à la série 09 | \* |
| 16 | Ceintures de sécurité | 49 | 39 | 2020/51 | 39/0/0 | Complément 1 à la série 08 | \* |
| 22 | Casques de protection | 47 | 38 | 2020/60 | 38/0/0 | Série 06 | \* |
| 30 | Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques | 51 | 41 | 2020/72 | 40/0/0 | Complément 22 à la série 02 | \* |
| 41 | Bruit émis par les motocycles | 48 | 39 | 2020/70 | 39/0/0 | Complément 8 à la série 04 | \* |
| 42 | Dispositifs de protection à l’avant et à l’arrière | 29 | 15 | 2020/52 | 14/0/1 | Complément. 2 à la série 00 |  |
| 78 | Freinage des motocycles | 48 | 39 | 2020/65 | 39/0/0 | Série 05 | \* |
| 79 | Équipement de direction | 46 | 38 | 2020/66 | 38/0/0 | Complément 2 à la série 02 | \* |
| 79 | Équipement de direction | 46 | 38 | 2020/67 | 38/0/0 | Complément 3 à la série 03 | \* |
| 83 | Émissions des véhicules M1 et N1 | 47 | 38 | 2020/62 | 38/0/0 | Complément 14 à la série 06 | \* |
| 83 | Émissions des véhicules M1 et N1 | 47 | 38 | 2020/63 | 38/0/0 | Complément 11 à la série 07 | \* |
| 94 | Choc avant | 44 | 38 | 2020/54 | 38/0/0 | Complément 2 à la série 03 | \* |
| 95 | Choc latéral | 43 | 37 | 2020/61 | 37/0/0 | Série 04 | \* |
| 101 | Émissions de CO2/consommation  de carburant | 50 | 39 | 2020/64 | 39/0/0 | Complément 9 à la série 01 | \* |
| 108 | Pneumatiques rechapés pour  les voitures particulières et  leurs remorques | 51 | 39 | 2020/73 | 39/0/0 | Complément 5 à la série 00 | \* |
| 109 | Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires et  leurs remorques | 51 | 39 | 2020/74 | 39/0/0 | Complément 10 à la série 00 | \* |
| 117 | Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé | 53 | 41 | 2020/75 | 41/0/0 | Complément 12 à la série 02 | \* |
| 129 | Dispositifs améliorés de retenue pour enfants | 55 | 42 | 2020/55 | 42/0/0 | Complément 10 à la série 00 | \* |
| 129 | Dispositifs améliorés de retenue pour enfants | 55 | 42 | 2020/56 | 42/0/0 | Complément 7 à la série 01 | \* |
| 129 | Dispositifs améliorés de retenue pour enfants | 55 | 42 | 2020/57 | 42/0/0 | Complément 6 à la série 02 | \* |
| 129 | Dispositifs améliorés de retenue pour enfants | 55 | 42 | 2020/58 | 42/0/0 | Complément 4 à la série 03 | \* |
| 137 | Choc avant, l’accent étant mis sur les système de retenue | 55 | 42 | 2020/59 | 42/0/0 | Complément 3 à la série 01 | \* |
| 138 | Véhicules à moteur silencieux | 56 | 43 | 2020/71 | 43/0/0 | Complément 2 à la série 01 | \* |
| 140 | Systèmes de contrôle électronique de la stabilité (ESC) | 56 | 43 | 2020/68 | 43/0/0 | Complément 4 à la série 00 | \* |
| 152 | Systèmes actifs de freinage d’urgence pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 56 | 43 | 2020/69 | 42/0/1 | Complément 1 à la série 01 | \* |
| 152 | Systèmes actifs de freinage d’urgence pour les véhicules des catégories M1 et N1 | 56 | 43 | 2020/98 | 42/0/1 | Complément 2 à la série 00 | \* |

| *Rectificatifs à des Règlements existants* | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement no* | *Objet du Règlement* | *Parties contractantes* | | *Document : ECE/TRANS/WP.29/….* | *Résultat du vote :*  *pour/contre/abstentions* | *État d’évolution du document* | *Observation* |
| *appliquant le Règlement* | *représentées et votantes* |
| 13 | Freinage des véhicules lourds | 50 | 39 | 2020/84 | 38/0/1 | Rectificatif 1 à la série 11 | \* |

| *Nouveaux Règlements ONU* | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement ONU no* | *Objet du Règlement ONU* | *Parties contractantes représentées et votantes* | *Document : ECE/TRANS/WP.29/….* | *Résultat du vote : pour/contre/abstentions* | *Observation* |
| [153] | Homologation des véhicules en ce qui concerne l’intégrité du système d’alimentation en carburant et la sécurité de la chaîne de traction électrique en cas de choc arrière | 43 | 2020/76 | 41/0/2 | \*,\*\* |
| [154] | Procédure d’essai WLTP | 43 | 2020/77 tel que modifié par le 2020/92 | 42/0/1 | \* |
| [154] | Procédure d’essai WLTP, série 01 d’amendements | 43 | 2020/78 tel que modifié par le 2020/93 | 42/0/1 | \* |
| [155] | Prescriptions uniformes relatives à l’homologation des véhicules en ce qui concerne la cybersécurité et le système de gestion de la cybersécurité | 43 | 2020/79 tel que modifié par le 2020/94 et le 2020/97 | 42/0/1 | \* |
| [156] | Prescriptions uniformes relatives à l’homologation des véhicules en ce qui concerne les processus de mise à jour logicielle et le système de gestion des mises à jour logicielles | 43 | 2020/80 | 42/0/1 | \* |
| [157] | Prescriptions uniformes relatives à l’homologation des véhicules en ce qui concerne leur système automatisé de maintien dans la voie | 43 | 2020/81 | 42/0/1 | \* |

\* L’Union européenne votant au nom de ses États membres et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord.

\*\* Le représentant du Japon a expliqué qu’il y avait des crochets au 2.8, à savoir la définition d’un système rechargeable de stockage de l’énergie électrique (SRSEE), et que le Japon avait examiné la question avec les experts du GRSP après la session de décembre 2019, en raison de considérations relatives à la sécurité. La session de mai 2020 du GRSP ayant été reportée en raison de la pandémie de COVID-19, il n’avait pas été possible de poursuivre le débat. Le Japon a cru comprendre que le GRSP réexaminerait ce paragraphe. Il n’a donc pas pu accepter la proposition actuelle, qui comprend un texte entre crochets. Le Japon a fait part de son intention d’examiner la question de manière constructive avec les experts du GRSP et de soumettre une proposition pour régler ce problème de sécurité. C’est pourquoi il s’est abstenu de voter.

**C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)**

**XIV. Constitution du Comité exécutif AC.3   
(point 12 de l’ordre du jour)**

50. La cinquante-huitième session du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) s’est tenue le 24 juin 2020 sous la présidence du représentant des États-Unis d’Amérique. Les décisions ont été prises et les votes se sont déroulés conformément à la procédure spéciale pour la période de la COVID-19, qui avait été adoptée tacitement, le 12 juin 2020, par toutes les Parties contractantes à l’Accord de 1998. Les représentants de 16 des 38 Parties contractantes à l’Accord ont participé à la session : Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nigéria, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Tunisie, Turquie et Union européenne (représentant l’Allemagne, Chypre, l’Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l’Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède).

**XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports   
des Parties contractantes sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la réglementation nationale   
ou régionale (point 13 de l’ordre du jour)**

51. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur ce point à sa cinquante‑neuvième session.

**XVI. Examen et mise aux voix par le Comité exécutif de projets   
de RTM ONU et/ou de projets d’amendements à des RTM ONU existants, s’il y a lieu (point 14 de l’ordre du jour)**

**A. Proposition de nouveau RTM ONU (point 14.1 de l’ordre du jour)**

52. Aucune nouvelle proposition de nouveau RTM ONU n’a été soumise au titre de ce point de l’ordre du jour.

**B. Proposition d’amendement 4 au RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles) (point 14.2 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/47  
ECE/TRANS/WP.29/2020/48  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47.

53. Soumise pour examen et mise aux voix, la proposition d’amendement 4 au RTM ONU no3 sur les systèmes de freinage des motocycles (documents ECE/TRANS/WP.29/2020/47, ECE/TRANS/WP.29/2020/48 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47) a été adoptée le 24 juin 2020 par vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes suivantes : Afrique du Sud, Australie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nigéria, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les pays ci‑après : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède). La correction suivante a été prise en compte : remplacer *Amendement 4* par *Amendement 3*.

Les représentants du Canada, des États-Unis d’Amérique et de la Tunisie se sont abstenus.

**C. Proposition d’amendement 2 au RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 14.3 de l’ordre du jour)**

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/2020/43  
ECE/TRANS/WP.29/2020/44  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52.

54. Soumise pour examen et mise aux voix, la proposition d’amendement 2 au RTM ONU no 6 sur les vitrages de sécurité (documents ECE/TRANS/WP.29/2020/43, ECE/TRANS/WP.29/2020/44 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52) a été adoptée le 24 juin 2020 par vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes suivantes : Afrique du Sud, Australie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nigéria, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les pays ci‑après : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède). La correction suivante a été prise en compte : dans le *Tableau 1* du paragraphe 5 remplacer « V » par « VI ».

Les représentants du Canada, des États-Unis d’Amérique et de la Tunisie se sont abstenus.

**D. Proposition d’amendement 3 au RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 14.4 de l’ordre du jour)**

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/2020/45  
ECE/TRANS/WP.29/2020/46  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/55.

55. Soumise pour examen et mise aux voix, la proposition d’amendement 3 au RTM ONU no 6 sur les vitrages de sécurité (documents ECE/TRANS/WP.29/2020/45, ECE/TRANS/ WP.29/2020/46 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/55) a été adoptée le 24 juin 2020 par vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes suivantes : Afrique du Sud, Australie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nigéria, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les pays ci‑après : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

Les représentants du Canada, des États-Unis d’Amérique et de la Tunisie se sont abstenus.

**E. Proposition d’amendement 2 au RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 14.5 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/41  
ECE/TRANS/WP.29/2020/42  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48.

56. Soumise pour examen et mise aux voix, la proposition d’amendement 2 au RTM ONU no 16 sur les pneumatiques (documents ECE/TRANS/WP.29/2020/41, ECE/TRANS/ WP.29/2020/42 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48) a été adoptée le 24 juin 2020 par vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes suivantes : Afrique du Sud, Australie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nigéria, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les pays ci-après : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

Les représentants du Canada, des États-Unis d’Amérique et de la Tunisie se sont abstenus.

**F. Proposition d’amendement 1 au RTM ONU no 7 (Appuie-tête)   
(point 14.6 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/85  
ECE/TRANS/WP.29/2020/86  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25/Rev.1.

57. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur ce point à sa cinquante‑neuvième session.

**G. Proposition d’amendement 3 au RTM ONU no 19 (Procédure de mesure des émissions par évaporation dans le cadre de la procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP EVAP)) (point 14.7 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/87  
ECE/TRANS/WP.29/2020/88  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44.

58. Soumise pour examen et mise aux voix, la proposition d’amendement 3 au RTM ONU no 19 sur la procédure WLTP EVAP (documents ECE/TRANS/WP.29/2020/87, ECE/TRANS/ WP.29/2020/88 et ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44) a été adoptée le 24 juin 2020 par vote de consensus des Parties contractantes présentes et votantes suivantes : Afrique du Sud, Australie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Nigéria, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les pays ci‑après : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

Les représentants du Canada, des États-Unis d’Amérique et de la Tunisie se sont abstenus.

**XVII. Examen des Règlements techniques à inclure dans le Recueil des RTM ONU admissibles, s’il y a lieu (point 15 de l’ordre du jour)**

59. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur ce point à sa cinquante‑neuvième session.

**XVIII. Examen des amendements à la Résolution mutuelle, s’il y a lieu  
(point 16 de l’ordre du jour)**

60. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur ce point à sa cinquante‑neuvième session.

**XIX. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM ONU qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial,   
s’il y a lieu (point 17 de l’ordre du jour)**

61. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur ce point à sa cinquante‑neuvième session.

**XX. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 18 de l’ordre du jour)**

62. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur ce point à sa cinquante‑neuvième session.

**XXI. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements à des RTM ONU existants   
(point 19 de l’ordre du jour)**

63. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur les points 19.1 à 19.7 et 19.10 à 19.23 à sa cinquante‑neuvième session.

**A. RTM ONU no 8 (Systèmes de contrôle électronique de la stabilité directionnelle) (point 19.8 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/99.

64. Le représentant de la République de Corée a présenté le document ECE/TRANS/ WP.29/2020/99, qui contient une demande d’autorisation d’adaptation du Règlement technique mondial ONU (RTM ONU) no 8 aux progrès techniques, par modification des dispositions d’essai en fonction des dernières innovations concernant les systèmes de direction. L’AC.3 a approuvé cette demande et prié le secrétariat de distribuer le document sous une cote AC.3.

**B. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 19.9 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31  
 ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2  
ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45  
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45/Rev.1  
ECE/TRANS/WP.29/2018/162.

65. L’expert de la République de Corée a informé l’AC.3 des progrès accomplis par le groupe de travail informel des dispositifs actifs de protection du piéton et a demandé que le mandat du groupe soit prolongé d’une année. L’AC.3 a approuvé cette demande.

**C. Proposition de projet de RTM ONU sur la durabilité des batteries   
des véhicules (Véhicules électriques et environnement)  
(point 19.24 de l’ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2020/96.

66. Le représentant des États-Unis d’Amérique a présenté le document ECE/TRANS/ WP.29/2020/96, qui contient une demande d’autorisation d’élaborer un nouveau RTM ONU sur la question, tout en soulignant l’importance de la transition vers les véhicules électriques. L’AC.3 a approuvé cette demande et prié le secrétariat de distribuer le document sous une cote AC.3.

**XXII. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou se poursuivre (point 20 de l’ordre du jour)**

67. L’AC.3 a décidé de reporter les délibérations sur ce point à sa cinquante‑neuvième session.

**XXIII. Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour)**

68. Aucune information n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

**D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)**

69. Conformément à la recommandation de l’AC.2, l’AC.4 ne s’est pas réuni.

Annexe VII

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la consultation informelle à distance tenue par le Comité d’administration de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (26 juin 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/main/dgdb/adn/adn_rep.html>.

| *Décision no* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 4 | Le Comité d’administration de l’ADN a adopté tous les ajouts à la liste des amendements qu’il est proposé d’apporter au Règlement annexé à l’ADN en vue de leur entrée en vigueur le 1er janvier 2021, tels qu’ils figuraient dans le document ECE/ADN/54/Add.1. |
| 2 | 4 | Le Comité d’administration de l’ADN a adopté la correction qu’il était proposé, dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2020/25, d’apporter au Règlement annexé à l’ADN, afin que celle-ci prenne effet le 1er janvier 2021 au plus tard. |

Annexe VIII

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail de l’unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) (29 et 30 juin 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : [www.unece.org/trans/main/sc3/wp3/wp3doc\_2020.html](http://www.unece.org/trans/main/sc3/wp3/wp3doc_2020.html), onglet « Virtual informal meeting ».

| *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- |
|  |  |
| 3 a) | 1. Approuver à titre préliminaire le projet d’amendements à l’Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau de voies navigables E (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/14, annexe I) et demander au secrétariat de le transmettre au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) pour adoption définitive. |
| 3 b) | 2. Approuver à titre préliminaire le projet d’amendements à l’annexe de la résolution no 49 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/14, annexe II) et demander au secrétariat de le transmettre au SC.3 pour adoption définitive. |
| 4 a) | 3. Approuver à titre préliminaire le projet d’amendements au Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/19) et demander au secrétariat de le transmettre au SC.3 pour adoption définitive. |
| 4 a) | 4. Mettre le texte russe de l’article 1.07 du CEVNI, paragraphe 2, en conformité avec les textes anglais et français. |
| 4 b) | 5. Approuver à titre préliminaire les amendements à l’annexe de la résolution no 61 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/25) et demander au secrétariat de les transmettre au SC.3 pour adoption définitive. |
| 4 b) | 6. Reconnaître la nécessité de poursuivre les travaux sur les prescriptions applicables aux bateaux d’excursions journalières d’une longueur maximale de 24 m, autorisés à transporter jusqu’à 150 passagers, et inscrire cette question à l’ordre du jour de la soixante-quatrième session du SC.3. |
| 5 a) | 7. Approuver à titre préliminaire le projet d’amendements au projet révisé de l’annexe de la résolution no 63, la norme internationale relative au suivi et au repérage des bateaux sur les voies navigables (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/21/Rev.1) et mettre à jour le document révisé sur la page Web du SC.3. |
| 5 a) | 8. Approuver à titre préliminaire les appendices révisées de l’annexe à la résolution no 63 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/2020/22). |
| 5 a) | 9. Demander au secrétariat de préparer un projet consolidé de l’annexe révisée à la résolution no 63 et de le transmettre au SC.3 pour adoption définitive. |
| 7 a) | 10. Fixer le 31 juillet 2020 comme date finale de retour des questionnaires sur l’analyse comparative des coûts d’infrastructure pour le transport par voie navigable et les ports. |
| 7 b) | 11. Tenir la cinquante-septième session du Groupe de travail au matin du 7 octobre 2020, immédiatement avant la soixante-quatrième session du SC.3 qui se tiendra du 7 au 9 octobre 2020. |
| 8 | 12. Approuver la liste préliminaire des décisions à partager dans le cadre de la procédure de silence telle que prescrite par le Comité exécutif de la CEE (EXCOM). |

Annexe IX

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)   
(15 au 17 juillet 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=53518>.

| *Decision no* | *Point de l’ordre du jour* | *Decision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 2 | Le GRSG a adopté le document inforeml GRSG-118-02 et a demandé sa soumission en tant que document officiel pour examen à la session d’octobre 2020 du GRSG. |
| 2 | 2 a) | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/2, proposant des amendements au Règlement ONU no 107, tel que modifié par les documents informels GRSG-118-03 et GRSG-118-30, et a demandé sa soumission en tant que document officiel pour examen à la session d’octobre 2020 du GRSG. |
| 3 | 2 b) | Le GRSG a adopté les documents informels GRSG-118-04 et GRSG-118-31, tels qu’amendés lors de sa 118e session, et a demandé leur présentation en tant que document officiel pour examen à la session d’octobre 2020 du GRSG. |
| 4 | 3 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/15 portant sur des amendements au Règlement ONU no 35, tel qu’amendé à sa 118e session, et a convenu de le soumettre (tel qu’amendé) pour examen et vote à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 5 | 5 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/4, contenant une proposition de nouveau Règlement ONU relatif à l’homologation des dispositifs d’aide à la vision lors des manœuvres en marche arrière et des véhicules à moteur en ce qui concerne la détection par le conducteur d’usagers de la route vulnérables derrière le véhicule, tel que modifié par le document informel GRSG-118-05, et a convenu de le soumettre (tel que modifié) pour examen et vote à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 6 | 5 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/5, contenant une proposition de nouveau Règlement ONU sur l’homologation des véhicules à moteur en ce qui concerne le système de détection de piétons et de cyclistes au démarrage, tel que modifié par le document informel GRSG-118-06, et a convenu de le soumettre (tel qu’amendé) pour examen et vote à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 7 | 5 | Le GRSG a adopté le document informel GRSG-118-07 sur les amendements au mandat du groupe informel sur la détection d’usagers de la route vulnérables à faible distance et est convenu de le soumettre pour examen et vote à la session de novembre 2020 du WP.29, en même temps que la demande de prorogation du mandat du groupe informel jusqu’en avril 2022. |
| 8 | 5 b) | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/7 sur les amendements au Règlement ONU no 151, tel que modifié par le document informel GRSG-118-09, et a convenu de le soumettre pour examen et vote à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 9 | 6 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/8 proposant des amendements au Règlement ONU no 55, tel que modifié par le document GRSG-118-35, et a convenu de le soumettre pour examen et vote à la session de novembre 2020 du WP.29/AC.1. |
| 10 | 9 | Le GRSG a examiné le document ECE/TRANS/WP.29/2020/83 proposant des amendements au Règlement ONU no 93 et a convenu de le soumettre à nouveau pour examen et vote à la session du WP.29/AC.1 en novembre 2020. |
| 11 | 10 | Le GRSG a demandé au secrétariat de publier sous cote officielle le document GRSG-117-31/Rev.1 portant le Règlement ONU no 116, pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 12 | 10 | Le GRSG a demandé au secrétariat de publier sous cote officielle les documents informels GRSG-118-19, 20, 21, 22, 23 et 24, portant sur les Règlements ONU nos 18, 97 et 116 et proposant de nouveaux Règlements ONU, pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 13 | 11 | Le GRSG a décidé de maintenir à l’ordre du jour de sa session d’octobre 2020 le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/11, concernant le Règlement ONU no 125 et a demandé que le document informel GRSG-118-26 soit publié sous cote officielle et soumis pour examen à sa session d’octobre 2020. |
| 14 | 11 | Le GRSG a adopté le document informel GRSG-118-17, proposant des amendements au Règlement ONU no 125, a demandé sa soumission en tant que document officiel pour examen à la session d’octobre 2020 du GRSG. |
| 15 | 12 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/13, proposant des amendements au Règlement ONU no 144, et a convenu de le soumettre pour examen et vote à la session de novembre 2020 du WP.29 /AC.1. |
| 16 | 14 | Le GRSG a décidé de maintenir le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/14, portant sur des amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), à l’ordre du jour de sa réunion d’octobre 2020, en attendant que de nouvelles consultations sur son contenu soient conduites. |
| 17 | 14 | Le GRSG a adopté le document informel GRSG-118-11, portant sur des amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), et a demandé sa publication avec une cote officielle pour examen à la session d’octobre 2020 du GRSG. |
| 18 | 15 | Le GRSG a adopté le document informel GRSG -118-13 portant sur des éléments de performance des enregistreurs de données de route (EDR), appropriés pour adoption sous les Accord de 1958 et de 1998. Le GRSG a aussi adopté le document informel GRSG-118-14 contenant la proposition de nouveau Règlement ONU sur les enregistreurs de données de route. Le GRSG a demandé au secrétariat de publier ces documents avec une cote officiel pour examen et vote au WP.29/AC.1, après réexamen à la session d’octobre 2020 du GRSG. |
| 19 | 16 | Le GRSG a examiné le document informel GRSG-118-27 et a convenu de le maintenir à l’ordre du jour de sa session d’octobre 2020. |
| 20 | 17 | Le GRSG a examiné le document informel GRSG-118-37 portant sur des amendements au Règlement ONU no 66, et a demandé sa publication avec une cote officielle pour examen à la session d’octobre 2020 du GRSG. |

Annexe X

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)   
(20 au 23 juillet 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=53539>.

| *Décision n°* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 2 a) | Le GRSP a recommandé que les documents suivants soient inscrits dans le Registre Mondial :  a) le projet d’amendement 3 au RTM ONU no 9 (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5), tel que modifié par le document GRSP-67-13,  b) le rapport d’activité final (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2), tel que modifié par  le document GRSP-67-30,  c) l’autorisation de développer les travaux ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31.  Le GRSP a demandé au secrétariat de soumettre l’amendement, le rapport et l’autorisation au WP.29 et au Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) pour examen et vote à leurs sessions de mars 2021 en tant qu’amendement 3 au RTM ONU no 9. |
| 2 | 17 b) | Le GRSP a adopté les documents GRSP-67-14 et GRSP-67-31 et a demandé au secrétariat de soumettre les deux propositions en tant que projet de complément 18 à la série 04 d’amendements au Règlement ONU no 44, pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et du Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1). |
| 3 | 6 | Le GRSP a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2020/8, contenant l’extension des dispositions transitoires de 2025 à 2026 aux paragraphes 13.13.2 et 13.13.3 et suppression des crochets du paragraphe 13.13.4 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition en tant que projet de série 10 d’amendements au Règlement ONU no 17, pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et de l’AC.1. |
| 4 | 5. | Le GRSP a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2020/2, tel que modifié par le document GRSP-67-35 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition en tant que projet de complément 6 à la série 07 d’amendements et de complément 2 à la série 08 d’amendements au Règlement ONU no 16, pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et de l’AC.1. |
| 5 | 8 | Le GRSP a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2020/4, tel que modifié par les documents informels GRSP-67-20-Rev.1 et GRSP-67-27 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition en tant que projet de série 04 d’amendements au Règlement ONU no 94, pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et de l’AC.1. |
| 6 | 9 | Le GRSP a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2020/5, tel que modifié par le document informel GRSP-67-21-Rev.1 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition en tant que projet de série 05 d’amendements au Règlement ONU no 95, pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et de l’AC.1. |
| 7 | 10 | Le GRSP a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2020/6, tel que modifié par le document informel GRSP-67-22-Rev.1 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition en tant que projet de série 03 d’amendements au Règlement ONU no 100, pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et de l’AC.1. |
| 8 | 11. | Le GRSP a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2020/7, tel que modifié par le document informel GRSP-67-18-Rev.1 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition en tant que projet de série 02 d’amendements au Règlement ONU no 137, pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et de l’AC.1. |
| 9 | 17 d) | Le GRSP a adopté le document GRSP-67-19-Rev.1 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition en tant que projet de complément 1 au nouveau Règlement ONU concernant l’homologation des véhicules en ce qui concerne l’intégrité du système d’alimentation en carburant et la sécurité de la chaîne de traction électrique en cas de collision par l’arrière (ECE/TRANS/WP.29/2020/76), pour examen et vote aux sessions de novembre 2020 du WP.29 et de l’AC.1. |
| 10 | 17 c) | Le GRSP a adopté le document GRSP-67-06-Rev.1 comme document évolutif à reconsidérer à sa session de décembre 2020. |

Annexe XI

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la consultation informelle à distance tenue par le Comité d’administration de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (26 août 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante :  <http://www.unece.org/trans/main/dgdb/adn/adn_rep.html>.

| *Décision no* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 4 | Le Comité d’administration de l’ADN a adopté toutes les corrections qu’il était proposé d’apporter au projet d’amendements au Règlement annexé à l’ADN, qui prendra effet le 1er janvier 2021, telles qu’elles figuraient dans le document ECE/ADN/54/Corr.1. |

Annexe XII

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (21 au 25 septembre 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=53520>.

| *Décision n°* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 1 | Le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) a adopté l’ordre du jour (sur la base des documents ECE/TRANS/WP.29/GRVA/19 et /Add.1) pour cette réunion informelle à distance (tel que reproduit dans le document informel GRVA-07-34-Rev.2). |
| 2 | 4 a) | Le GRVA a approuvé le rapport de situation soumis par le Groupe de travail informel (GTI) sur les exigences fonctionnelles des véhicules automatisés (FRAV). |
| 3 | 4 b) | Le GRVA a approuvé le rapport de situation soumis par le GTI sur la méthode de validation pour la conduite automatisée (VMAD). |
| 4 | 4 c) | Le GRVA a pris note du document informel GRVA-07-57 « Examen des activités nationales/régionales existantes et proposition de voie à suivre pour le système de stockage de données pour la conduite automatisée » soumis par le GTI sur l’enregistreur de données d’événement (EDR)/Système de stockage de données pour la conduite automatisée (DSSAD). |
| 5 | 4 d) | Le GRVA a adopté les propositions d’amendement marquées en vert et jaune notées dans le document informel GRVA-07-69-Rev.1 et a prié le secrétariat de les soumettre comme proposition de complément au Règlement ONU no [157], pour examen et vote par le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), son Comité administratif pour l’Accord de 1958 (AC.1) lors de leurs sessions de mars 2021. |
| 6 | 4 d) | À la demande de l’expert de la France, le GRVA a prié le secrétariat de noter dans le rapport l’interprétation du GRVA des prescriptions ALKS concernant les « véhicules d’urgence en approche ». |
| 7 | 5 a) | Le GRVA a approuvé le document informel GRVA-07-04-Rev.1 proposant des orientations sur la manière d’interpréter le Règlement ONU no [155] (Systèmes de gestion de la cybersécurité et de la cybersécurité) et l’a recommandé pour adoption par le WP.29 en novembre 2020 sur la base d’un document informel. |
| 8 | 5 a) | Le GRVA a approuvé le principe proposé dans le document informel GRVA-07-25, contenant un projet de lignes directrices à l’intention des autorités d’homologation sur la manière d’utiliser, conformément aux dispositions du Règlement ONU no [155], la base de données pour l’échange d’homologations de type (DETA) hébergée actuellement par l’Allemagne. Le document sera finalisé avant le WP.29 en novembre 2020, de manière à pouvoir être adopté en même temps que le document figurant dans la décision 6 ci‑dessus. |
| 9 | 5 a) | Le GRVA a demandé au secrétariat de prévoir un emplacement spécifique sur son site Web pour tous les documents relatifs à la cybersécurité et aux mises à jour logicielles (décisions 6, 7 et 9). |
| 10 | 5 b) | Le GRVA a approuvé le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/29 tel qu’amendé par le document informel GRVA-07-50, qui propose des orientations sur la manière d’interpréter le Règlement ONU no [156] (Systèmes de gestion des mises à jour logicielles et des mises à jour logicielles) et a recommandé son adoption par le WP.29 en novembre 2020. |
| 11 | 5 b) | Le GRVA a décidé de reprendre la discussion sur GRVA-07-37 sur la base d’un document révisé, distribué sous une cote officielle à sa session de février 2021. |
| 12 | 5 c) | (Point non critique). Aucune décision. |
| 13 | 5 d) | (Point non critique). Aucune décision. |
| 14 | 6 a) | Le GRVA a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/23 et a prié le secrétariat de le soumettre en tant que complément à la série 03 d’amendements au Règlement ONU no 79 pour examen et vote par le WP.29 et l’AC.1 lors de leurs sessions de mars 2021. |
| 15 | 6 b) | Les propositions révisées seront examinées à la prochaine session. |
| 16 | 6 c) | (Point non critique). Aucune décision. |
| 17 | 6 d) | Le GRVA a décidé de consulter l’AC.2 sur les activités appropriées concernant les technologies dites « sans intervention (Hands off) » de niveau 2. |
| 18 | 7 | Le GRVA a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/26 tel qu’amendé par le document informel GRVA-07-09 et a demandé au secrétariat de le soumettre en tant que complément à la série 00/01 d’amendements au Règlement ONU no 152 (AEBS) pour examen et vote par le WP.29 et l’AC.1 à leurs sessions de mars 2021.  Le GRVA a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/27 tel qu’amendé par le document informel GRVA-07-10, le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/28 tel qu’amendé par le document informel GRVA-07-11 et le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/35 tel qu’amendé par le document informel GRVA-07-53. Le GRVA a demandé au secrétariat de les soumettre pour examen et décision sur l’approche en une étape ou en deux étapes en novembre 2020 puis pour vote par le WP.29 et l’AC.1 à leurs sessions de mars 2021. |
| 19 | 7 | Le GRVA a approuvé la proposition de l’Allemagne de créer un GTI sur l’AEBS pour les véhicules lourds. Le GRVA a également accepté d’examiner la proposition de la France de traiter spécifiquement les situations liées aux barrières de péage et de passage à niveau. Le GRVA a approuvé le document informel GRVA-07-40.  Le GRVA a décidé que l’expert de l’Allemagne inviterait les délégations à participer à la première réunion informelle et a demandé au groupe de soumettre un mandat révisé pour examen à la huitième session du GRVA. |
| 20 | 8 a) | Le GRVA a décidé de reprendre le débat sur le document ECE/TRANS/WP.29/ GRVA/2020/34 (ou d’examiner une proposition révisée) et un rapport correspondant à cet amendement à sa prochaine session. |
| 21 | 8 b) | Le GRVA a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/30 tel qu’amendé par le document informel GRVA-07-71 et a prié le secrétariat de le soumettre en tant que supplément à la onzième série d’amendements au Règlement ONU no 13 pour examen et vote par le WP.29 et l’AC.1 à leurs sessions de mars 2021. |
| 22 | 8 c) | Le GRVA a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/20 et a prié le secrétariat de le soumettre en tant que complément à la série 01 d’amendements au Règlement ONU no 13-H pour examen et vote par le WP.29 et l’AC.1 lors de leurs sessions de mars 2021. |
| 23 | 8 c) | Le GRVA a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/36 tel que modifié par GRVA-07-73-Rev.1 et a demandé au secrétariat de le soumettre en tant que complément à la onzième série d’amendements au Règlement ONU no 13 pour examen et vote par le WP.29 et l’AC.1 en mars 2021. |
| 24 | 9 a) | (Point non critique). Aucune décision. |
| 25 | 9 b) | (Point non critique). Aucune décision. |
| 26 | 10 | Le GRVA a décidé de reporter l’examen de ce point à sa prochaine session et a demandé au secrétariat de distribuer le GRVA-07-52 sous une cote officielle à la prochaine session. |
| 27 | 11 a) | (Point non critique). Aucune décision. |
| 28 | 11 b) | (Point non critique). Aucune décision. |
| 29 | 12 a) | Le GRVA a décidé de consulter l’AC.2 sur les questions ayant une importance sur la définition des priorités de travail telles que les développements ultérieurs du Règlement ONU no 79 (ACSF) et de l’ALKS, à la lumière du Document-cadre sur les véhicules automatisés. |
| 30 | 12 b) | GRVA a reçu des présentations sur l’intelligence artificielle dans les véhicules.  Le GRVA a décidé de consulter l’AC.2 sur la manière dont le WP.29 devrait traiter l’intelligence artificielle. |
| 31 | 12 c) | Le GRVA a pris note des informations fournies par le secrétariat sur les activités en cours concernant l’examen de la feuille de route de la CEE sur les STI. |
| 32 | 13 | M. R. Damm (Allemagne) a été élu Président des sessions du GRVA pour 2021.  Mme C. Chen (Chine) et M. T. Onoda (Japon) ont été élus Vice-Présidents des sessions du GRVA pour 2021. |

Annexe XIII

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (6 au 9 octobre 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=53516>.

| *Décision no* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 2 | Le GRSG a soutenu la demande du GTI sur le BMFE concernant la prorogation d’un an de son mandat, à la session du WP.29 en novembre 2020. |
| 2 | 2a | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/19 tel que modifié par les documents informels GRSG-119-09 et GRSG-119-18 ainsi que le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/20 tel que modifié par le document informel GRSG-119-19, formant la proposition pour la série 09 d’amendements au Règlement ONU no 107, et est convenu de les soumettre pour examen et vote à la session du WP.29/AC.1 en mars 2021. Le secrétariat fusionnera les propositions en une seule pour la série 09 d’amendements au Règlement ONU no 107, pour examen par le WP.29/AC.1 à sa session de mars 2021. |
| 3 | 2b | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/21, proposition d’amendement au Règlement ONU no 118, tel que modifié par les documents informels GRSG-119-10, GRSG-119-22 et GRSG-119-31 et est convenu de le soumettre pour examen et vote à la session du WP.29/AC.1 en mars 2021. |
| 4 | 2b | Le GRSG a examiné le document informel GRSG-119-13, proposant des amendements au Règlement ONU no 118, et a demandé qu’il soit soumis en tant que document officiel pour examen à la session du GRSG en avril 2021. |
| 5 | 3 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/3, une proposition de projet de Résolution Mutuelle no [4] et est convenu de le soumettre pour examen et vote au WP.29 et au WP.29/AC.3 à leurs sessions en mars 2021. |
| 6 | 4a | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/6, proposition d’amendement au Règlement ONU no 46, et a décidé de le soumettre pour examen et vote à la session du WP.29/AC.1 en mars 2021. |
| 7 | 4b | Le GRSG a examiné le document informel GRSG-119-06, « Futures idées pour le Règlement ONU no 151 » et est convenu de le garder inscrit à l’ordre du jour de la session du GRSG en avril 2021. |
| 8 | 5 | Le GRSG a décidé de poursuivre l’examen du document informel GRSG-119-15, une proposition d’amendements au Règlement ONU no 58, et de l’inscrire à l’ordre du jour de la session d’avril 2021 du groupe, sur la base d’une version révisée en attendant de nouvelles consultations sur son contenu entre-temps. |
| 9 | 6 | Le GRSG a décidé de maintenir le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/22, une proposition de complément 11 à la série 02 d’amendements au Règlement ONU no 66, à l’ordre du jour de la réunion d’avril 2021 du groupe, en attendant de nouvelles consultations sur son contenu entre-temps. |
| 10 | 7a | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/09, proposition d’amendement au Règlement ONU no 67, et est convenu de la soumettre pour examen et vote à la session du WP.29/AC.1 de mars 2021. |
| 11 | 7a | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/23, proposition d’amendement au Règlement ONU no 67, tel que modifié au cours de la session, et a décidé de le soumettre pour examen et vote à la session du WP.29/AC.1 en mars 2021. |
| 12 | 7b | Le GRSG a examiné le document informel GRSG-119-16, proposant un amendement au Règlement ONU no 110, et a demandé qu’il soit soumis en tant que document officiel pour examen à la session du GRSG en avril 2021. |
| 13 | 7b | Le GRSG a examiné le document GRSG-119-20, proposant un amendement au Règlement ONU no 110. Sur la base d’un examen plus approfondi et de discussions entre les parties prenantes intéressées, le GRSG a demandé qu’il soit soumis dans une version révisée en tant que document officiel pour examen à la session du GRSG en avril 2021. |
| 14 | 9 | Le GRSG a décidé de poursuivre l’examen du document ECE/TRANS/WP.29/ GRSG/2020/24, concernant la définition des clés, sur la base d’une proposition révisée, à sa session d’avril 2021. |
| 15 | 9 | Le GRSG a adopté les documents ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/25, ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/26 (tel que modifié par le document informel GRSG-119-17), ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/27, ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/28, ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/29 et ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/30, proposant l’élaboration de trois nouveaux Règlements ONU (sur les dispositifs de protection contre une utilisation non autorisée, les dispositifs d’immobilisation et les systèmes d’alarme pour véhicules) et des amendements aux Règlements ONU nos 18, 97 et 116, et a décidé de les soumettre au WP.29 et à l’AC.1 pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2021. |
| 16 | 10 | Le GRSG a décidé de reporter à sa session d’avril 2021 les considérations relatives aux amendements au Règlement ONU no 125, sur la base d’un texte révisé du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/31 et incorporant le document informel GRSG-119-23., à sa session d’avril 2021. |
| 17 | 10 | Le GRSG a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/32, proposant des amendements au Règlement ONU no 125, et a décidé de le soumettre pour examen et vote à la session du WP.29/AC.1 de mars 2021. |
| 18 | 12 | Le GRSG a décidé de reporter l’examen des amendements à la résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) sur la base des textes révisés et complétés des documents ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/14, tels que modifiés par le document informel GRSG-119-24, à sa session d’avril 2021. |
| 19 | 12 | Le GRSG a décidé de poursuivre l’examen du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/33, sur les amendements à la résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), à sa session d’avril 2021. |
| 20 | 13 | Le GRSG a décidé de tenir une session supplémentaire au début de janvier 2021, afin d’examiner les versions révisées des documents informels GRSG-119-02/Rev.1 et  GRSG-119-03/Rev.1, en attendant de nouvelles consultations sur le contenu des documents dans le GTI sur EDR/DSSAS.  Le GRSG a recommandé que le GTI sur EDR/DSSAD demande la prorogation de son mandat à la session du WP.29 en novembre 2020.  Le GRSG a décidé de demander au WP.29/AC.2 de recommander au WP.29/AC.1 de reporter l’examen prévu du document ECE/TRANS/WP.29/2020/100, Directives sur les performances des enregistreurs de données d’événement (EDR) Éléments susceptibles d’être adoptés dans les résolutions ou règlements de l’Accord de 1958 et 1998, et le document ECE/TRANS/WP.29/2020/123, une proposition de nouveau Règlement ONU sur les enregistreurs de données d’événements, à sa session de mars 2021, afin de permettre des consultations sur le contenu des documents. |
| 21 | 14 | Le GRSG a décidé de poursuivre l’examen du document informel GRSG-118-27, Tableau des règlements du GRSG − Examen de la conduite automatisée, inscrit à l’ordre du jour de la réunion d’avril 2021 du groupe. |
| 22 | 15 | M. Antonio Erario, d’Italie, a été élu Président pour les sessions du GRSG en 2021.  M. Kyle Hendershot, du Canada, a été élu Vice-Président pour les sessions du GRSG en 2021. |
| 23 | 16 | Le GRSG a examiné le document informel GRSG-119-12, une proposition d’amendements au Règlement ONU no 39, a recommandé de le développer sur la base de discussions entre les délégués et a demandé au secrétariat de soumettre une version révisée en tant que document officiel pour examen à la session du GRSG en avril 2021. |

Annexe XIV

[Original : anglais, français et russe]

Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite au cours de la réunion informelle à distance tenue par le Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (19 au 23 octobre 2020)

Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=53532>.

| *Décision no* | *Point de l’ordre du jour* | *Décision* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | 1 | Le GRE a adopté l’ordre du jour provisoire ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/1/Rev.1 ainsi que les documents informels énumérés dans le document informel GRE-83-01, avec l’ajout d’un nouveau point 4 e) « Simplification des Règlements ONU nos 48, 53, 74 et 86 ». |
| 2 | 4 a) | Le GRE a pris note du rapport d’activité du Groupe de travail informel (GTI) SLR (GRE-83-47) et a fourni les orientations suivantes :   * Le GRE a appuyé la proposition de notation scientifique pour les nombres (GRE-83-08) ; * Pour l’utilisation de l’identifiant unique (UI), le GRE a approuvé la proposition du GTI SLR d’inclure de nouvelles informations dans DETA et de donner accès à ces informations à de nouvelles catégories de parties prenantes. Le GRE a chargé l’IWG SLR de soumettre la proposition au GTI DETA pour examen ; * Le GRE a soutenu le point de vue du GTI SLR sur l’utilisation des numéros d’homologation de type et des marques d’homologation pour les Règlements ONU gelés, c’est-à-dire appliquer un ancien numéro/ancienne combinaison de marquage ou un nouveau numéro/nouvelle combinaison de marquage. |
| 3 | 4 a) | Le GRE a décidé que le GTI SLR serait présidé par M. Rovers (Pays-Bas) |
| 4 | 4 b) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/9/Rev.1 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de supplément à la série initiale d’amendements au Règlement ONU no 148. |
| 5 | 4 c) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/10/Rev.1 et le document informel GRE‑83-37 et a prié le secrétariat de les soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de complément à la série initiale d’amendements au Règlement ONU no 149. |
| 6 | 4 c) | Le GRE a adopté le document informel GRE-83-07 et a demandé au secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de supplément aux séries 01, 02 et 03 d’amendements au Règlement ONU no 113 et en tant que projet de complément à la série initiale d’amendements au Règlement ONU no 149. |
| 7 | 4 d) | Le GRE a adopté les documents ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/12/Rev.1 et le document informel GRE‑83-17 et a prié le secrétariat de les soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de complément à la série initiale d’amendements au Règlement ONU no 150. |
| 8 | 4 e) | Le GRE a pris note des propositions du GTI SLR visant à simplifier davantage les Règlements ONU nos 48, 53, 74 et 86 (documents informels GRE-83-19, GRE-83-20, GRE-83-21 et GRE‑83-28) et a invité les experts du GRE à fournir des commentaires au GTI SLR avant la prochaine session. |
| 9 | 4 | Le GRE a pris note des projets de modification des Règlements ONU nos 148, 149 et 150 qui étaient en cours d’élaboration par le GTI SLR au cours de la deuxième étape de simplification (documents informels GRE-83-09, GRE-83-25 et GRE-83-27). |
| 10 | 5 | Le GRE a pris note du rapport d’activité de TF SR (GRE-83-48). |
| 11 | 5 | Le GRE a adopté des propositions d’amendement à la résolution d’ensemble R.E.5 (ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/6 et ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/22) et a prié le secrétariat de les soumettre à la session de mars 2021 du WP.29. |
| 12 | 5 | Le GRE a examiné des propositions d’amendements aux Règlements ONU nos 37 et 128 ainsi qu’à la R.E.5 qui introduisent des sources lumineuses de remplacement à LED dans le Règlement ONU no 37 (documents ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/15, ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/16, ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/17, documents informels GRE-83-11, GRE-83-13, GRE-83-16, GRE-83-05, GRE- 83-12, GRE-83-14, GRE-83-15, GRE-83-38). Le GRE a reconfirmé l’approche choisie et a décidé de revenir sur l’ensemble à la prochaine session. Dans l’intervalle, le GRE a demandé à TF SR d’assurer la liaison avec les Parties contractantes dans le but de prendre en considération leurs préoccupations. |
| 13 | 6 a) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/24 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de supplément aux séries 06 et 07 d’amendements au Règlement ONU no 48. |
| 14 | 6 a) | Le GRE a adopté le document informel GRE-83-06 et a demandé au secrétariat de les soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de supplément aux séries 06 et 07 d’amendements au Règlement ONU no 48. |
| 15 | 6 a) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/2 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de supplément aux séries 06 et 07 d’amendements au Règlement ONU no 48. |
| 16 | 6 a) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/3, tel que modifié par le document informel GRE-83-52 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que Projet de complément aux séries 04, 05, 06 et 07 d’amendements au Règlement ONU no 48. |
| 17 | 6 a) | Le GRE a pris note des documents informels GRE-83-29 et GRE-83-42 et a demandé leur soumission en tant que documents officiels à la prochaine session. |
| 18 | 6 a) | Le GRE a examiné une proposition révisée sur l’utilisation du logo du fabricant à l’intérieur de la surface éclairante (document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/5 et document informel GRE-83-50) et a pris note des préoccupations exprimées par plusieurs experts. Le GRE a invité les auteurs à se mettre en rapport avec ces experts dans le but de préparer un texte mis à jour pour la prochaine session. Dans l’intervalle, le GRE a réitéré sa demande aux autorités chargées de l’homologation de type de s’abstenir d’accorder des homologations de type aux lampes portant de tels logos. |
| 19 | 6 a) | Le GRE a examiné le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/4, les documents informels GRE-83-30, GRE- 83-33, GRE-83-34 et GRE-83-49 sur la projection des symboles d’assistance à la conduite. Sur la base des observations reçues et en attendant de nouvelles études sur la question, le GRE a demandé au GTB de soumettre un document révisé à la prochaine session et a invité toutes les parties intéressées à y contribuer. |
| 20 | 6 b) | Le GRE a pris note du document informel GRE-83-45 et a invité le Japon à le soumettre en tant que document officiel pour examen à la prochaine session. |
| 21 | 6 b) | Le GRE a examiné les documents ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/8/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/23, documents informels GRE-83-31 et GRE-83-41 avec de nouvelles prescriptions pour les réglages des projecteurs. En l’absence de consensus, le GRE a décidé de finaliser la question à la prochaine session et a demandé à l’IWG SLR de prendre en compte les observations formulées et de préparer un document de travail révisé fondé sur les principes suivants :   * le diagramme de visée approuvé à la quatre-vingt-unième session du GRE (annexe II du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/81) ; * réglage automatique ; * réglage manuel, si un consensus est atteint au sein du GTI SLR.   Le GRE a chargé l’IWG SLR d’organiser une réunion distincte sur cette question et a encouragé tous les experts des Parties contractantes à y participer. |
| 22 | 6 b) | Le GRE a examiné le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/14 et le document informel GRE-83-32 avec un projet de nouvelle série d’amendements au Règlement ONU no 48. Sur la base des observations reçues, le GRE a demandé au Groupe d’intérêt spécial de réviser sa proposition, en particulier concernant les parties non encore pleinement approuvées, pour examen et adoption éventuelle à la prochaine session. |
| 23 | 6 b) | Le GRE a pris note des documents informels GRE-83-03 & Add.1 et GRE-83-43. |
| 24 | 7 a) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/19 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de supplément aux séries 02 et 03 d’amendements au Règlement ONU no 53. |
| 25 | 7 a) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/13/Rev.1, tel qu’amendé par le document informel GRE-83-51, en tant que projet de complément aux séries 01, 02 et 03 d’amendements au Règlement ONU no 53 et à la série initiale d’amendements au Règlement ONU no 149. Le GRE a décidé de reporter leur soumission au WP.29 et à l’AC.1 en attendant la future série 01 d’amendements au Règlement ONU no 149. |
| 26 | 7 b) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/18 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de complément à la version originale du Règlement ONU no 65. |
| 27 | 7 c) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/21 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de complément à la série 01 d’amendements du Règlement ONU no 86. |
| 28 | 7 c) | Le GRE a généralement appuyé le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/7 et a demandé à CEMA de soumettre à nouveau cette proposition sous la forme d’une nouvelle série d’amendements au Règlement ONU no 86 pour examen à la prochaine session. |
| 29 | 7 d) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/11/Rev.1 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projets de compléments aux séries 01 et 02 d’amendements des Règlements ONU nos 98 et 123. |
| 30 | 7 e) | Le GRE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2020/20 et a prié le secrétariat de le soumettre pour examen et vote à la session de mars 2021 du WP.29/AC.1 en tant que projet de complément aux séries 01 et 02 d’amendements au Règlement ONU no 74. |
| 31 | 10 | Le GRE a approuvé une liste actualisée des priorités (document informel GRE-83-04-Add.1-Rev.1) |
| 32 | 12 | M. Timo Kärkkäinen (Finlande) a été élu Président pour 2021. M. Derwin Rovers (Pays- Bas) a été réélu Vice-Président pour 2021. |
| 33 | 12 | Le GRE a rendu hommage à M. Michel Loccufier (Belgique), Président sortant du GRE. |

1. *Note ex post du secrétariat*: la date avait été initialement fixée au lundi 8 juin 2020 mais le Bureau a décidé d’arrêter une date plus appropriée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les documents mentionnés dans les projets de décision sont disponibles sur le site Web du Bureau. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les documents mentionnés dans les projets de décision sont disponibles sur le site Web du Bureau. [↑](#footnote-ref-4)
4. \* La version originale du présent document n’a pas été revue par les services d’édition avant d’être envoyée aux services de traduction. [↑](#footnote-ref-5)
5. Tous les représentants ont participé à distance à la session. Une interprétation simultanée était disponible dans les langues officielles de la CEE. [↑](#footnote-ref-6)
6. La CLEPA représentait aussi la MEMA (Motor and Equipment Manufacturers Association) et la JAPIA (Japan Auto Parts Industries Association) (TRANS/WP.29/885, par. 4). [↑](#footnote-ref-7)
7. Tous les représentants ont participé à distance à la session. [↑](#footnote-ref-8)